



Les Fiches de la Corpo

Les Fiches de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et vous propose notamment des Fiches de cours. Ces condensés de cours guideront, encadreront et rythmeront vos révisions des partiels. Ils ne sauraient évidemment se substituer aux exigences universitaires de recherche personnelle.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne remplacent pas une présence assidue en cours et en TD ainsi que l'apprentissage régulier et approfondi des différentes matières.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à Esther Monnier ou Valentine Collin.

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférences ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris II.

Le Professeur dont le cours est l'objet n'en est pas l'auteur donc même s'il autorise sa diffusion, il ne cautionne en aucun cas son contenu. En conséquence de quoi, la Corpo Paris II ne certifie en aucun cas la concordance des fiches avec le cours d'amphithéâtre.

Seul le cours dispensé à l'oral en amphithéâtre est utilisé comme référence pour les examens, sauf précision donnée expressément par le Professeur. Il donc est impératif de ne manquer aucun cours magistral afin d'obtenir les meilleures notes possibles aux examens. Les fiches présentées ici ne sont qu'une aide et ne correspondent en aucun cas au cours complet.

REMERCIEMENTS

La Corpo Paris II souhaiterait remercier sincèrement l'intégralité des professeurs ayant permis et autorisé la diffusion de ces fiches de cours et d'avoir ainsi offert aux étudiants une aide précieuse à la réussite de leurs examens.

Table des matières

LECON 1

I. 1648. Après la guerre de Trente ans ou la recherche de l'équilibre : « système westphalien » et « concert des nations »	7
II. 1919. Après la première guerre mondiale : Des alliances à la « sécurité collective » (SDN et ONU).....	8
III. 1989. Après la guerre froide : « fin de l'histoire » (Fukuyama) ou « choc des civilisations » (Huntington) ?	9

LECON 2

I. L'évolution du système international	11
II. Crises actuelles et enjeux globaux.....	12
A. Crises actuelles	12
B. Enjeux globaux.....	13
• Les enjeux environnementaux et climatiques.....	13
• Les enjeux migratoires	13
• Les enjeux d'ordre énergétique	13
III. Chine-Etats-Unis : une nouvelle « guerre froide »	14

LECON 3

I. Introduction	16
II. Les frontières comme ressort de l'Etat-nation.....	17
III. Les frontières comme enjeu de conflits.....	17
IV. Les frontières à l'épreuve de la mondialisation.....	18
V. Conclusion.....	19

LECON 4

I. Introduction	20
II. Penser la guerre	20
III. Les mutations de la guerre.....	23
IV. Le terrorisme comme forme de guerre	24

LECON 5

I. Penser la paix : histoire et concepts.....	26
II. Imposer la paix ? Les interventions militaires contemporaines.....	27
III. Le post-conflit : la construction durable de la paix	28

LECON 6

Introduction	30
I. Penser la démocratie.....	30
II. Situations des démocraties dans le monde	31

LECON 7

I. La perspective transnationaliste	34
II. Les acteurs « illicites » (mafias, groupes armés...).....	35
III. ONG et entrepreneurs de cause : l'exemple d'ICAN.....	36
A. Le contexte :	36
B. Le processus :	37
C. La mise à l'agenda :	37
D. Les acteurs :	38

LECON 8

Introduction : Penser la puissance	38
I. Les théories de l'identité sociale comme grille d'analyse des politiques des puissances ascendantes.....	40
II. Le Golfe persique, un espace convoité.....	41
• Cas pratique : Chine, Turquie, Russie	41
A. La quête chinoise du positionnement	41
B. La Russie de Vladimir Poutine : une réminiscence de l'URSS ?.....	42
C. La Turquie sous Erdogan.....	42
III. Coopération et conflits en Asie centrale.....	43
A. La puissance comme capacité à structurer son environnement international.....	43
• Le régionalisme et la construction régionale.....	43
B. La construction régionale dans l'espace centrasiatique.....	44

LECON 1 : BRÈVE HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN

I. 1648. Après la guerre de Trente ans ou la recherche de l'équilibre : « système westphalien » et « concert des nations »

Ce sont des expressions pour désigner l'équilibre européen, car le monde était dominé par l'Europe. Les monarchies européennes dominent l'Europe et se font la guerre. En arrière-plan du conflit : la rivalité protestants et chrétiens, rivalité d'ailleurs violente.

Ici, l'Etat s'impose à l'extérieur par la guerre. Charles TILLY, sociologue pense à propos du XVIIème siècle que la guerre fait l'Etat et l'Etat fait la guerre. Le renforcement de l'Etat passe par l'usage de la force, l'appropriation des moyens militaires (le monopole de la violence légitime).

On parle de système westphalien car la guerre de Trente ans débouche sur la paix de Westphalie entre différents Etats. La paix se définit sur l'idée qu'aucune puissance ne doit dominer l'autre et chacune doit posséder une puissance équivalente pour aboutir à équilibre des puissances (la balance of power de Morgenthau). Une position largement défendue par les Anglo-Saxons. Les traités de paix garantissent l'équilibre et la position est ici multilatérale.

Selon Norbert Elias, les piliers des Etats modernes sont la fiscalisation et l'armée. C'est par l'impôt que l'on finance l'armée, les deux sont liés. On est face à un phénomène d'étatisation de la guerre.

Les Etats dits faibles vont s'associer aux Etats forts pour se protéger des attaques : des pôles de puissance se créent. La rationalité des acteurs régie ces relations ; en tant que chef d'Etat il faut chercher l'intérêt général, la naissance de ce modèle s'opère en 1748. Louis XIV faisait la guerre dans le but d'obtenir de la puissance mais ne remet pas en cause l'équilibre européen.

L'autre élément du système d'équilibre : l'homogénéité. La plupart des pays européens sont monarchiques et partagent la même vision de la puissance. Mais avec la fin de la monarchie, l'homogénéité n'est plus garantie et une opposition idéologique, politique se créent entre Républiques et Monarchies.

Maintenant on parle d'hétérogénéité : dès 1792, les républiques font la guerre aux monarchies. En 1792, la victoire des républiques sur les monarchies montre que la guerre n'est pas seulement faite pour la puissance mais dans la volonté d'exporter un modèle et d'étendre la République.

Napoléon est aussi l'enfant de Louis XIV car il poursuit la conquête de territoire mais il a aussi un projet d'extension impériale. Lorsqu'il devient Napoléon il cherche à créer un empire. Cela aboutira au Congrès de Vienne en 1815. Talleyrand, équivalent du ministre des Affaires Etrangères à l'époque des Républiques et de l'Empire, avait pourtant prévenu Napoléon concernant son projet. Il était attaché au système westphalien d'autolimitation, de fixation de limites.

Le XIXème a été un siècle de guerre. D'abord avec la victoire de la Prusse à Sedan en 1870, la guerre de Crimée qui a conduit à l'édiction d'un droit international humanitaire. On assiste ensuite à la 1ère mondialisation (1880 - 1914) en faveur de l'industrialisation et des progrès techniques mais aussi à la constitution d'alliance (Triple Alliance et Triple Entente). La Première Guerre Mondiale est marquée par ces deux facteurs et sa durée et l'escalade de la violence n'étaient pas prévues. Plusieurs éléments ont aussi contribué au changement de la guerre, on retrouve les progrès de l'artillerie, des

bombardements, de l'armée aérienne. Il y a aussi le tournant de 1917 et l'entrée en guerre des Etats-Unis, qui tirent profit du contexte d'épuisement des nations dans l'effort de guerre.

Ce sera une guerre qui choquera. Les philosophes, historiens... diront à la fin de la guerre qu'il n'en faudra pas une autre de ce genre. Selon eux il faut penser autrement la paix : le traité Versailles et les 14 points de Wilson donnent une certaine conception de la paix : par la **sécurité collective**. Le système westphalien est caduc et considéré comme source de l'embrassement en Europe. Il en fallait un nouveau. Le concert des nations et le système westphalien meurent à ce moment.

Comment passe-t-on d'une conception de l'équilibre et des alliances à un système sur sécurité collective dans lequel le multilatéralisme en est l'outil principal ?

II. 1919. Après la première guerre mondiale : Des alliances à la « sécurité collective » (SDN et ONU)

Il est difficile de définir une alliance car il existe une multiplicité de terme : l'alliance, l'accord, la coalition, le partenariat privilégié/stratégique...

La distinction entre Triple Alliance et la Triple Entente est que l'alliance est un accord **permanent**, alors qu'une coalition est provisoire, conjoncturelle et contre une menace précise. Mais ce n'est parfois pas simple. L'OTAN par exemple est structurée de manière permanente mais a aussi des objectifs spécifiques entre des pays coalisés : en Lybie par exemple, avec les forces britanniques et françaises.

Dès lors, on peut définir l'alliance par d'autres caractéristiques : les alliances sont tournées vers l'extérieur et cherchent à protéger leurs membres face à des menaces extérieurs. Or les accords de sécurité collective sont tournés vers l'intérieur. Par exemple l'OTAN, alliance multilatérale et les accords START signés entre Etats-Unis et Russie. Les Etats-Unis protègent les membres d'attaques et les accords START concernent seulement les signataires et sont des accords de sécurité collective.

L'alliance est exclusive. En face on peut avoir une contre-alliance. Toute alliance suppose la désignation d'un ennemi réel ou potentiel. Dans les principes de sécurité collective pensés au lendemain de la première guerre mondiale, il n'y a pas d'ennemi. La sécurité collective est inclusive et la sécurité internationale est un **bien commun à tous les Etats**.

Du **point de vue** de la **théorie internationale**, l'opposition entre alliance militaire et sécurité collective renvoie aux origines des relations internationales considérée comme une science : en parlant de paix par équilibre, d'alliance... le cadre de référence est le **réalisme**. Dans cette approche réaliste, la paix est rare et fragile mais aussi impossible et sa stabilité est provisoire. On ne conçoit pas d'ordre mondial, on vit dans un système mondial anarchique. Nous vivons dans un *pluriversum*: une fragmentation du monde (C.SCHMITT).

Le principe de sécurité collective et l'idée de la constitution de la paix par les institutions (la SDN, l'ONU) proviennent de l'école **libérale institutrice**. C'est l'institutionnalisation à une échelle multilatérale qui rend la paix possible et plus robuste. Cela peut passer par des accords, des traités... avec pour objectif d'aboutir à des organisations de sécurité. Dans la **conception libérale**, le monde est un *universum*, la possibilité d'unifier le monde autour de normes communes. Cette opposition entre réalistes et libéraux est structurante dans l'étude des relations internationales.

En 1919 est créée une chaire au Pays de Galles. En 1919, un constat est fait : on ne peut se faire la guerre comme lors de la 1^{ère} guerre mondiale. Certains deviennent pacifistes et tentent de comprendre

la venue de la guerre. C'est de cette volonté de comprendre la venue de la guerre que la discipline des relations internationales est née.

Aujourd'hui, les écoles de pensée réalistes dominent. Mais la SDN est une tentative libérale, fondée sur les principes de sécurité collective :

- la paix indivisible,
- l'existence d'une communauté mondiale,
- la réponse militaire doit être certaine en cas d'attaque contre le pacte de sécurité collective,
- l'exigence de confiance mutuelle entre les membres de l'organisation.

La SDN a néanmoins été un échec. La première difficulté est qu'elle n'a pas été ratifiée par le Congrès aux Etats-Unis qui voulaient garder la possibilité d'un recours souverain à la force. La SDN représentait un espoir idéal sérieux mais n'a pas pacifié les relations internationales. La seconde guerre mondiale est survenue, dont on sait que le conflit a été aussi considérable que la première, avec le totalitarisme en arrière-plan. L'ONU naît de cette guerre, réaffirme les principes universels de la SDN mais va aussi les adapter en se donnant des moyens qui la rendront plus puissante.

Le concept de sécurité est organisé en tenant compte des rapports de force réels issus de la Seconde guerre mondiale. Les 5 grandes puissances du Conseil de sécurité matérialisent les rapports de force au lendemain de la guerre. Aujourd'hui, est-ce toujours valable ? Quelle place réserver aux puissances extra-occidentales ? Aux pays d'Afrique ou d'Asie ? L'ONU est une combinaison entre la perspective libérale et le point de vue réaliste qui consiste à dire qu'il y a une fragmentation des Etats, un rapport de force entre les Etats. L'ONU est une caisse de résonance de ces rapports de puissance. Sinon, on se rend en situation d'être incapable d'agir. On reconnaît la puissance plus grande de ces cinq Etats. L'itinéraire de la sécurité fait croiser les chemins libéraux et réalistes. On ne cesse d'évoluer autour de ces deux perspectives.

III. 1989. Après la guerre froide : « fin de l'histoire » (Fukuyama) ou « choc des civilisations » (Huntington) ?

Une autre séquence s'ouvre avec la fin de la Guerre Froide qui signe la recomposition du système international. Le système bipolaire s'est effondré car l'un des deux acteurs implose, une nouvelle configuration est créée. D'ailleurs la Guerre Froide ne s'achève pas par la victoire des Etats-Unis mais bien par la défaite de l'URSS.

Une victoire en trompe-l'œil des Etats-Unis : on observe un mouvement de démocratisation dans certains pays de l'Est qui faisaient pourtant partie du rideau de fer, ce qui donne le sentiment que le modèle démocrate de l'Occident a un caractère irrésistible. Les Etats-Unis ont cru que la chute de l'URSS signifiait l'adhésion unanime pour leur modèle.

Quand Fukuyama publie *La fin de l'histoire ou le dernier Homme*, il exprime un sentiment : le monde aurait son ordonnateur avec la démocratie, le libéralisme et le droit comme mode de régulation juridique. Les droits de l'homme et la démocratie sont très liés ici.

On remarque une tendance à la pacification des relations internationales. Mais aussi la conviction à l'échelle onusienne de la possibilité de multilatéralisme, de paix... D'ailleurs les interventions de pacification connaissent leur âge d'or dans les années 1990.

L'année 1988 signe la victoire de Bush père. Selon les chercheurs, le temps est **unilatéral** (C. Kravthammer). Le monde est unipolaire avec une puissance dominante, les Etats-Unis. Le discours

tenu est celui du **nouvel ordre mondial** (Bush père) qui est de dire que monde voué à se structurer autour de la démocratie libérale.

D'un côté, il y a l'idée que le multilatéralisme gagne et est sorti de la période de conflit. De l'autre ce qui permet ces éléments (vus comme éléments de pacification) c'est l'hyperpuissance américaine. C'est à cette condition que la pacification se déploie. La difficulté est là pour 2 raisons :

- Dès les années 1990, des critiques sont émises vis-à-vis du discours du nouvel ordre mondial. Bush père s'oppose d'abord à la neutralisation d'Husseïn : si les Etats-Unis doivent être garants de l'ordre en empêchant l'annexion pourtant ils ne peuvent avoir pour responsabilité d'aller à l'encontre du droit international. Le discours américain doit être vu comme cohérent.
- Ensuite on remarque l'émergence de nouvelles puissances. Le phénomène est essentiel, exemple de la Chine. Si aujourd'hui c'est évident, elle était dans les années 1990 considérée comme **l'usine du monde**. Bien sûr côté chinois ils pensaient devenir la concurrente des Etats-Unis.

Le nouvel ordre mondial n'est qu'un discours américain et les concurrences et critiques en dehors ne sont pas perçues par les Etats. Considérer la période post-Guerre Froide comme une période de pacification est une erreur de jugement.

Le constat selon lequel les principes du libéralisme satisfont les humains est une thèse hégélienne. La démocratie ne fera pas disparaître les conflits mais satisfait une grande partie des besoins humains. La confiance dans la démocratisation et son épanouissement est peut-être exagérée.

Le 11 septembre exprime plusieurs choses. D'abord la réalité de la contestation du modèle américain. Ce à travers la destruction des tours jumelles, instrument économique, du Pentagone, symbole du pouvoir militaire et la tentative de Maison-Blanche, symbole du pouvoir politique. Le modèle américain est perçu comme abusif. Ensuite le fait que des acteurs non-étatiques, des groupes comme Ben Laden et Al-Qaïda peuvent déstabiliser les Etats, même le plus grand Etat avec des moyens mesurés, des armes non conventionnelles.

Les attentats sont un moment carrefour. Aux Etats-Unis, face aux attaques dont ils ont été victimes, se sentent dans le droit de riposter. D'abord au travers du discours de valeur ; de morale démocratique. Ensuite par l'usage de la violence sans gêne. On assiste à une radicalisation du discours démocratique. Le moment clé qui clôt la question interventionniste : le retrait des Etats-Unis de l'Afghanistan avec un retour au point zéro. Pour bilan, des opérations mitigées et une vision du monde caduque.

Huntington imprègne la dimension culturelle des relations internationales bien que de manière imprécise. Dans *Le choc des civilisations*, livre qui raconte qu'après la Guerre Froide, les clivages ne sont plus territoriaux ou politiques mais civilisationnels et culturels. Il identifie plusieurs civilisations qui coexistent et ne recoupent pas les frontières. La grammaire des relations internationales doit désormais être culturelle.

Huntington défend plusieurs thèses dont l'une est de considérer la mondialisation libérale, financière, économique des années 1980 comme uniformisatrice pour ceux qui croient en cette mondialisation. Par les transports, les progrès techniques et moyens de communication, les relations internationales sont vouées à gommer les clivages. C'est la **thèse libérale d'une cosmopolitique**. En fait elle crée des réponses identitaires, des réactions à cette mondialisation uniformisatrice, des contestations de certains ensembles culturels. Par exemple le djihadisme est minoritaire dans l'islam politique mais aussi culturel et religieux. Une thèse beaucoup contestée, car Huntington sous-estime le fait qu'à l'intérieur, les civilisations subissent des clivages. Par exemple, il existe des clivages au sein de la civilisation islamiste. L'interprétation d'Huntington est trop large mais il met en évidence le fait que les dimensions culturelles et religieuses jouent un rôle clé dans le comportement des acteurs.

LECON 2 : PANORAMA DU MONDE CONTEMPORAIN

La rhétorique du désordre ou du chaos. Le « chaos international », le « nouveau désordre mondial », « un monde en crise », du « retour de confrontation des grandes puissances » dans les titres de revues. Le monde est devenu moins lisible et la probabilité d'un affrontement est plus forte qu'il y a 10 ou 15 ans. On peut identifier 5 caractéristiques de la situation contemporaine :

1. **Un monde déstructuré** : un monde sans hégémon bien que les Etats-Unis restent la première puissance mondiale sur plusieurs plans mais n'assurent plus l'hégémonie. Il n'y a plus d'hégémonie.
2. **Un monde diffus** : les Etats ne sont plus les seuls acteurs agissant sur la scène internationale. Depuis les années 1990 voire 1980, les acteurs non-étatiques montent en puissance (par exemple, le phénomène djihadiste). La politique internationale intègre les acteurs transnationaux.
3. **Un monde partagé/clivé** : contrairement aux années 1990 les valeurs imposées dans le monde ne sont pas occidentales et il y a un polythéisme des valeurs (Weber). Certaines valeurs peuvent parfois être contradictoires (par exemple la religion, entre valeurs traditionnelles et modernes). R. Inglehart parle de révolution silencieuse qui entraîne des conséquences sur les relations internationales. Dans le monde occidental, le capitalisme a apporté abondance et satisfait les besoins matériels et a permis l'émergence d'une classe moyenne qui se tourne ensuite vers des valeurs post-matérialistes (la liberté, l'égalité). Mais tout le monde n'a pas bénéficié de cette révolution silencieuse et ces valeurs ne progressent pas uniformément dans le monde. La thèse de l'homogénéisation des valeurs n'est plus vraiment exacte.
4. **Un monde imprévisible** : certains événements sont des **surprises stratégiques**, un événement provoquant la stupéfaction et la surprise sur ceux qui la subissent et stratégique car elle bouleverse la vision qu'on a du monde. Il est surprenant et change la donne. Une accumulation de ces surprises peut entraîner l'incapacité à se projeter dans l'avenir dans l'impression d'un monde imprévisible.
5. **Un monde désenchanté** : l'optimisme relatif mais réel (développement économique, démocratisation...) est aujourd'hui remis en cause. Ceci est assez visible en regardant l'ONU où les organisations multilatérales montrent pessimisme de ces outils au profit du minilatéralisme (accord ad hoc pour se substituer au multi jugé défaillant).

Le traité de Lancaster House par exemple avec le minilatéralisme Russie et France dans le domaine militaire avec des exercices communs. Des accords datant de 2010 qui fonctionnent. En face, le projet européen par exemple patine au point de parler d'une crise du multilatéralisme.

I. L'évolution du système international

Qu'est-ce qu'un système international en relations internationales ?

Selon Bull il est un ensemble d'éléments en interaction formant une totalité et manifestant une certaine organisation. H. Bull, *The anarchical society*. Dans l'idée de système international, la dimension étatique est mise en avant. Il existe trois grands types de système international :

- **Bipolaire**, par exemple lors du Péloponnèse, éventuellement lors de la guerre froide avec la Chine et les Etats-Unis.
- **Unipolaire** avec l'Empire romain, les Etats-Unis post-guerre froide et les situations impériales

- **Multipolaire**, par exemple le **système westphalien** ; c'est-à-dire la coexistence de puissances malgré des affrontements.

Aujourd'hui il est difficile de caractériser le système international, on retrouve tous les types. Par exemple la paix de Westphalie est un système multipolaire et homogène ; la guerre froide, bipolaire et hétérogène. Aujourd'hui, on peut dire avec certitude qu'on est dans un système hétérogène. Les puissances ne partagent pas le même récit du monde, ce qui constitue quelque chose de déstabilisant. (R. Aron, M. Kaplan). **Le système international est un instrument qui aide à la compréhension du caractère instable du monde.**

L'évolution du système international est incertaine. De la bipolarité hétérogène à un moment unipolaire homogène puis à tendance multipolaire hétérogène, en tout cas un regain.

II. Crises actuelles et enjeux globaux

A. Crises actuelles

On retrouve plusieurs types de crises :

1. Les **crises à caractéristique territoriale** : les îles de Senkaku par exemple. C'est aussi l'enjeu principal des relations internationales.
2. Les **crises d'ordre commercial** : par exemple la guerre commerciale entre la Chine -qui accuse les Etats-Unis de concurrence déloyale- et les Etats-Unis avec des sanctions économiques et tarifs douaniers. Ces crises ont une dimension conflictuelle, avec de l'interdépendance (l'adversaire est aussi un partenaire).
3. Les **crises en rapport avec l'enjeu de souveraineté et puissance** : l'Ukraine (une crise politique qui engage également la souveraineté et la puissance) car du côté ukrainien il y a une volonté d'affirmer la souveraineté et côté russe car il y a volonté d'affirmer leur puissance. S'ils insistent à garder l'Ukraine c'est pour cette puissance : elle veut montrer qu'elle dicte la zone. La crise dépasse le territorial.
4. Les **crises de nature idéologique** : elles expriment les fractures idéologiques existantes. Par exemple Hong-Kong et la Chine ; les Etats-Unis et la Corée du Nord.

La fragilisation de la démocratie caractérise ces crises, autant à l'intérieur des démocraties par des revendications et expressions d'opinions à l'encontre de la démocratie qu'à l'extérieur avec des régimes qui refusent le principe libéral et les pays qui s'en revendiquent. On assiste à une alternance entre crises interne et externe qui nécessitent un cadre d'analyse général.

Par exemple, la Syrie est l'épicentre voire le symptôme des crises internationales. Dans ce cas les 4 types de crises se combinent : par la maîtrise de la frontière irakienne, par les ressources de la zone, par la crise liée à la revendication pacifique de mouvements contre l'attitude d'Al-Hassad et enfin par l'idéologie car le régime est autoritaire.

Certains conflits combinent les précédents types de crises. On **retrouve de multiples et nouveaux acteurs** : encore avec la Syrie. Le conflit a débuté par une guerre civile entre Assad et les forces opposées en contestation de son pouvoir. Le conflit civil évoluera rapidement en conflit régional avec une opposition à l'échelle régionale entre shiites et sunnites qui se serviront du conflit pour mettre en scène leur opposition (l'Arabie saoudite contre l'Iran). Assez rapidement elle est montée au niveau supérieur avec blocage de la Russie, alliée d'Assad. Le veto russe empêche depuis plusieurs années une intervention militaire.

La distinction classique en relations internationales entre guerre civile et conflits interétatiques n'est plus vraiment conforme à la réalité (ex : conflit syrien qui est civil et aussi international).

B. Enjeux globaux

Ces enjeux suscitent des mobilisations sociales ou institutionnelles. Il y en a 3 types :

1. Les **enjeux environnementaux et climatiques**,
2. Les **enjeux migratoires**,
3. Les **questions d'ordre énergétique**.

Comment un sujet fait l'objet d'un enjeu global ?

• Les enjeux environnementaux et climatiques

L'enjeu environnemental est devenu politique dès les années 1970. D'abord, on retrouve l'idée que les ressources et monde fini ne sont pas présents dans les débats publics ; l'exploitation est libre et non-contrainte. D'autres acteurs (ONG, Greta Thunberg...) se mobilisent et interpellent les Etats sur la nécessité à prendre en compte les enjeux environnementaux.

Selon les acteurs transnationaux, les Etats sont trop préoccupés par les situations internes, les crises, la défense de leurs intérêts propres et ne comprennent pas que certains enjeux dépassent l'intérêt national. La grille de lecture libérale et réaliste est considérée comme insuffisante. Les Etats répondent à ces revendications sociales et sociétales par des conventions (ex : COP21) et des sommets... L'enjeu environnemental apparaît comme un enjeu global à la faveur des mobilisations.

• Les enjeux migratoires

Une question ancienne. Qu'elles soient volontaires ou subies on les observe depuis la première mondialisation, les vagues migratoires du XIXème de l'Europe vers le Nouveau Monde ont été particulièrement importantes. Elles étaient liées à des facteurs d'ordre économique et ne faisaient pas l'objet de régulation. Elles répondaient à un besoin et une demande et étaient définies par un besoin national et concertées au niveau international. Aujourd'hui, deux visions s'affrontent :

- D'abord, la vision kantienne qui met l'accent sur le devoir d'hospitalité. Il ne faudrait pas réguler la migration qui répond au droit de se déplacer dans le monde. Une théorie libérale, transnationaliste.
- Ensuite, la vision selon laquelle chaque Etat doit définir une politique d'immigration ou une approche globale de l'immigration. On remarque un oscillement entre l'approche globale avec la prise en charge de la migration subie et la protection de la migration volontaire et l'approche sécuritaire : c'est aussi une question d'intérêt national.

• Les enjeux d'ordre énergétique

Ils comprennent l'approche globale et l'approche sécuritaire. Par exemple, le pétrole et le gaz posent la question du partage dans un monde avec des répartitions inégales. Seul le Venezuela utilise difficilement la rente pétrolière quand d'autres pays ont fait leur place par cette rente pétrolière.

Concernant le gaz, certains Etats s'en servent comme facteur de puissance, c'est le cas de la Russie par exemple.

L'analyse des crises montre l'enchevêtrement des trois types. Par exemple avec la Russie et l'Ukraine : la Russie ne souhaite pas un rapprochement de l'Ukraine avec l'Europe et l'Ukraine est scindée entre l'Est et l'Ouest. L'enjeu est régional (l'espace eurasiatique) et international (avec l'OTAN). Il y a des enjeux globaux, avec le climat, les migrations. Même s'ils concernent le monde entier ces enjeux ne débouchent pas forcément à des coopérations. Ils peuvent au contraire aboutir à des conflits, par exemple par la construction de murs. **Il faut noter que l'interdépendance n'implique pas la coopération.**

Quand on parle de globalisation des problèmes, il faut avoir à l'esprit la dialectique interdépendance et coopération et du conflit.

III. Chine-Etats-Unis : une nouvelle "guerre froide"

On assiste à une **compétition de puissances** et à un regain de tension. Parler de guerre froide peut faire penser qu'on atteint un certain seuil de conflit, qui peut faire penser à avant 1991 avec le conflit entre puissances dominantes.

Après la guerre froide, on pensait ne plus connaître de conflits majeurs. Les acteurs non-étatiques et le terrorisme ont rendu compte de la fragilisation de la paix. Maintenant certains pensent que la Chine voudrait réviser le schéma international pour dépasser les Etats-Unis. D'autres pensent que le projet des routes de soie etc... est avant tout un contrôle régional sans vocation à dominer le système international.

Sommes-nous face à une nouvelle Guerre Froide ou à une compétition de la puissance classique ?

Ce qui préoccupe maintenant les Etats-Unis, c'est la montée en puissance Chine puis celle de la Russie. Par exemple dans l'espace et les programmes spatiaux, les Chinois sont compétitifs dans l'envoi de satellite. La Chine ne peut plus être considérée comme l'usine du monde, il y a eu des transferts de technologie que les Chinois ont développé par leurs propres technologies. Ce regain de compétition de puissance peut faire penser à la guerre froide mais ça reste différent.

Comment caractériser une grande puissance ou une puissance internationale ? On retient **six critères de la puissance** :

1. La **démographie** : le poids démographique confère des avantages économiques en termes de production, d'innovations. Elle participe à la puissance militaire.
2. La **taille du territoire** : La question de la mer est importante. La France a la deuxième zone économique exclusive au monde, élément essentiel dans le contexte mondialisation.
3. L'**économie** : on parle souvent du PIB mais en relations internationales on retient les exportations et les investissements directs à l'étranger.
4. Le **rayonnement culturel** : subjectif mais incontournable. Majeur aujourd'hui, certains parlent de *soft power* (Joseph Nye) Selon Nye, les Etats-Unis sont devenus puissance culturelle par le cinéma, la langue, les institutions à l'étranger (la France investit aussi dans ce domaine en développant la francophonie), rayonnement scientifique.
5. La **puissance militaire** : elle est un critère indispensable, une grande puissance suppose la disposition d'armes. Par exemple être un Etat doté, c'est-à-dire disposé du nucléaire et d'en user.

6. Le **poids politique** : difficile à caractériser. Il peut se caractériser par l'investissement dans la diplomatie, la France est par exemple une grande puissance diplomatique. Le poids dans les enceintes internationales peut être un critère avec l'ONU par exemple et les cinq pays disposant de veto. Ce critère est aussi lié au poids économique

Au regard de ces six critères, rares sont les grandes puissances. Seules les Etats-Unis et Chine les réunissent. Les autres Etats réunissent chacun plus ou moins de critères.

Le vrai défi de la puissance américaine reste la Chine. Son rayonnement est mondial et elle a la capacité d'investir au niveau mondial, a pour objectif le développement du réseau d'infrastructure de transport avec les Routes de la soie (*one belt, one road*), une capacité de projection militaire (marine hauturière, se déplacer en haute mer). Dans les enceintes internationales, la Chine cherche à façonner le système international, pour passer première puissance.

Les Etats-Unis en retour cherchent à développer la coopération militaire avec l'Inde, le Japon, l'Australie (AUKUS). Pour autant il n'y a **pas de bloc américain face à un bloc chinois**, pas d'alliances mais plutôt des coopérations et accords économiques pour créer des formes d'indépendance. L'OTAN n'est pas structuré pour affronter une menace chinoise car elle protège l'Europe et Atlantique Nord par le traité de Washington. Les deux puissances sont interdépendantes contrairement à la guerre froide avec l'URSS. Par ailleurs la société chinoise ressemble (et veut ressembler) à la société contemporaine.

Néanmoins, il existe d'une part une compétition dont la mondialisation est le théâtre, en engageant la sécurité intérieure et les institutions internationales. Pékin voudrait que l'ONU soit moins le jouet des puissances occidentales. On retrouve le **cyberespace** avec la France et les Etats-Unis se protégeant contre les cyberattaques de la Chine : un conflit qui relève de la guerre informationnelle et informatique et la compétition avec **l'espace extra-atmosphérique**. D'autre part, il y a des domaines en commun aux deux pays : la sécurisation des flux maritimes par exemple avec la lutte contre la piraterie avec la base à Djibouti.

Donc, nous ne sommes pas face à une nouvelle guerre froide, le conflit relève d'une compétition à l'échelle globale. Leur compétition résonne sur l'ensemble de la planète. Les Russes tentent de répondre et ne veulent pas être à l'écart, ce qui expliquerait leur volonté d'exister. Une approche avec la Chine est possible car ils sont favorables aux régimes autoritaires.

Quid de l'Union Européenne face à la Chine ?

Sur les plans des valeurs et des normes, l'UE est opposée à Chine. Ils ont une vision différente des droits de l'homme. Mais sur le plan économique on remarque une coopération avec la Chine voire une dépendance sur les produits manufacturés. Cette coopération laisse aujourd'hui place à une méfiance de la part de l'UE face à l'offensive culturelle et économique chinoise. La Chine est soupçonnée de pillage technologique au point où le Parlement a lancé un rapport sur la protection des attaques pour les universités.

Lors de la crise sanitaire, l'oligopole chinois sur les masques n'a pas échappé. Elle a essayé de servir d'eux comme d'un outil diplomatique mais a perdu du crédit. L'Europe n'a pas été désavantagé par la pandémie et a innové, notamment dans la mutualisation de la dette et le plan de relance économique. Les Etats-Unis et surtout la Russie en sont sortis affaibli. Concernant la Chine il est difficile à dire s'ils ont perdu ou gagné.

La démographie américaine reste importante grâce à l'immigration contrairement à la Chine en qui est en stagnation voire en baisse. Concernant la culture, l'influence américaine reste écrasante face à la Chine. Les Etats-Unis restent plus innovateurs, par exemple avec deux fois plus de brevets. On peut se demander si les géants numériques chinois pourront-ils dépasser les géants américains. Le dollar n'est pas une monnaie remise en cause. Une domination encore plus importante depuis 2008.

Et le PIB ? Dans les projections, le PIB chinois rejoindra celui des Etats-Unis d'ici à 2030-40. Mais selon d'autres, la composition démographique inversera la tendance et quand la part des 65 ans en Chine sera plus élevée qu'aux Etats-Unis, le PIB américain se relancera.

L'hypothèse du conflit armé : certes la Chine développe un potentiel militaire mais ne possède qu'une base à l'étranger, pas d'alliance militaire et l'armée chinoise n'a pas combattu depuis 1979 (3ème guerre d'Indochine).

LECON 3 : LES FRONTIERES

Introduction

Les frontières, importantes à l'époque westphalienne n'ont plus le même rôle aujourd'hui : les flux tendent à faire disparaître les frontières. En 2022 on parle d'un retour des frontières, avec la crise en Europe et le programme Frontex. La question migratoire montre à quel point les frontières peuvent être présentes. Ce n'est pas la fin des territoires ou des frontières.

Frontière : Elle est toute forme de séparation entre des espaces. Une notion générale et définie selon des coupures spatiales mais pas seulement. En droit international elle est une **ligne** juridiquement construite séparant deux ou plusieurs Etats souverains ou un Etat d'un espace international (ex. : la haute mer).

Il n'y a pas de frontière sans Etat : elle fait émaner Etat. Elle n'est pas une réalité tangible mais un principe fort. Les frontières appellent aux armées pour les défendre (d'où l'expression de "frontières", qui renvoie aux fronts militaires). La frontière et la guerre sont liées : on fait la guerre pour conserver et conquérir frontières. L'idée de l'effacement des frontières pour assurer la paix est née dans les années 1990 dans un contexte libéral à la faveur d'une gouvernance globale. Mais il fallait trouver des dispositifs qui permettent de limiter le rôle des frontières.

La frontière renvoie au processus de globalisation renvoyant à 3 dynamiques transfrontalières :

- La **dynamique idéologique** : la mondialisation porte le cosmopolitisme. Il y a l'idée que les frontières s'effaceront sans disparaître pour intégrer l'ensemble de l'humanité dans une communauté libre de se déplacer.
- La **dynamique juridique** : en rapport avec le droit international On retrouve dans la DDHC un droit à libre circulation de biens et de personnes.
- La **dynamique technologique, culturelle et économique** : les nouveaux moyens de transport et de communication participent à porosité des frontières.

Deux logiques entrent en tensions. D'abord la logique étatique avec l'Etat qui protège les frontières et les frontières caractérisent l'identité de l'Etat : le stato-centrisme de la théorie réaliste. Ensuite la logique de la mondialisation, logique transnationaliste défendant le nomadisme, l'hospitalité et parfois le principe de *no border* : renvoie à la controverse entre Kant (qui défend *universum*) et Schmitt (qui défend *pluriversum*). L'*universum* c'est-à-dire que le monde ne serait qu'un et la frontière un élément de délimitation du territoire et pas un empêchement de se déplacer. Le *pluriversum*, avec la frontière qui devrait être protégée car elle est un lieu de vulnérabilité de l'Etat.

I. Les frontières comme ressort de l'Etat-nation

Trois critères définissent l'Etat-nation : la population, le gouvernement et le territoire. Territoire qui implique des frontières. L'Etat divise l'humanité et l'organisation en plusieurs Etat souverains relève d'une rationalisation. Le territoire rationalise le monde.

Exemples historiques :

- La cité antique avec la matérialisation des frontières par fortifications.
- L'empire romain a un *limes*, espace servant à délimiter Rome des territoires avec qui elle entre en guerre. Il délimite ce qui est intérieur ou extérieur à Rome.
- L'Etat nation constitue une troisième voie. Il définit la frontière comme une ligne pouvant conduire à l'édification de murs ou barrières, voire de fortifications.
- La 4^{ème} configuration serait la *cosmopolis* (la cité-monde). Il n'y aurait pas de frontière sinon des frontières sans incidence politique.

Le système des relations internationales moderne est celui de l'Etat-nation. Au sortir du Moyen-Age, l'Etat-nation exprime sa souveraineté par la connaissance et la maîtrise du territoire. Tracer la frontière revient à déclarer ou officialiser l'Etat. Il y a une historicité de la frontière et l'Etat-nation est la forme politique pour qui la frontière est décisive, un marqueur du système international moderne fondé sur la souveraineté de l'Etat (le système westphalien). On retrouve l'image du diplomate et soldat : le rôle du diplomate est de négocier les frontières, celui du soldat de les défendre voire de participer au projet de conquête territoriale.

Les frontières ne sont pas naturelles. Elles sont construites politiquement et peuvent donc être déconstruites. Elles marquent le caractère artificiel de l'Etat mais si elle est artificielle, elle révèle l'existence d'une communauté dans un territoire. Elles matérialisent et symbolisent l'Etat. Elles ouvrent et ferment l'Etat et l'attachement aux frontières expriment l'attachement à une identité particulière.

L'Etat dispose de moyens de défense de frontière : la police, les douanes... Elle est un enjeu de sécurité mais aussi un lieu de passage. Si la frontière n'était qu'une ligne mécanique ou géographique ce serait facile mais elle marque aussi l'identité culturelle et collective, c'est pour ça qu'elle est difficile à négocier. Elle est aussi un élément de sécurité de l'Etat et le droit international protège l'intégrité territoriale de tout Etat. La frontière structure, elle est autant une clôture qu'une ouverture, un filtre qui permet passages et échange. En somme elle est une interface.

Pour conclure, la frontière est un marqueur de l'Etat-nation car elle est un marqueur essentiel du système international. Environ 200 Etats souverains reconnaissent leurs frontières respectives. Il existe des Etats sans frontières (ex : entre les deux Corées, une ligne d'armistice).

II. Les frontières comme enjeu de conflits

Les bonnes frontières selon les observateurs sont celles qui respectent **le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**. Les frontières de l'auto-affirmation. Toute nation a droit à l'auto-affirmation par l'Etat. Un principe émergé au XIX^{ème} et qui n'a fait qu'augmenter depuis. Un principe qui n'est finalement ni simple ni objectif : le critère de nationalité dépend des intentions de leurs protagonistes. (Exemple : la Catalogne). Il y a des visions qui ne sont pas arbitrables.

Ensuite les **frontières stratégiques**. Elles s'appuient sur des frontières "naturelles". Mais elles sont conventionnelles et l'identité nationale ne peut pas être bâtie sur une géographie naturelle. Ces frontières ont surtout été construites au terme de conflits et sont le fruit de l'histoire.

Une troisième option avec celles de la résolution 242 du Conseil de sécurité, relative à la création d'Israël Ici les bonnes frontières sont "sûres" et "reconnues". Il y a donc deux critères pour les caractériser : "sûres" soit protégées et sans faire l'objet d'attaques et "reconnues" car les autres Etats reconnaissent cette frontière (à l'échelle internationale). Les frontières incertaines sont celles contestées sur le terrain (sujet de conflit diplomatique voire militaires) et elles sont dangereuses et pas sûres C'est par exemple le cas de la bande de Gaza.

On observe deux cas de contestation des frontières. D'abord lorsque la ligne est peu claire. Par exemple avec le partage des fleuves internationaux qui ont conduit à des conflits car la ligne démarquant la frontière était peu claire et donne lieu à des règlements juridiques. Ensuite lorsqu'il y a des revendications politiques et idéologiques. Par exemple avec la Crimée et l'Ukraine.

Quid de la protection des frontières ? Quels principes règlent la protection des frontières ?

On retrouve **le principe d'inviolabilité** : le droit international protège les Etats à travers le critère de la légitime défense, d'agression armée et de violation des frontières.

Ensuite **le principe d'intégrité** (un principe complémentaire) dans l'idée qu'un territoire dans sa profondeur géographique et ses frontières est intègre et ne peut être affecté. L'Etat et ses forces armées assurent l'intégrité de l'Etat.

Enfin **le principe d'intangibilité des frontières** : les frontières n'ont pas changé. Un principe qui n'est pas garanti par le droit international ni même un principe politique universel. Il est souvent invoqué dans une optique d'intégrité. Mais dans les faits elles ne font que bouger (par les décolonisations, la chute de l'URSS, ou la chute d'empire). Un principe affirmé dès XIXème comme outil de stabilisation et de pacification des relations internationales : par exemple avec le Congrès de Vienne qui a été l'occasion d'une redéfinition des frontières. L'intangibilité des frontières peut servir un règlement pacifique des différends. La diplomatie prime sur le recours à la force et les Etats restreignent leur volonté de conquête (par exemple : la Tchécoslovaquie).

III. Les frontières à l'épreuve de la mondialisation

Comment la mondialisation a affecté les frontières ? Son intensification les a-t-elle modifiées ? Selon la thèse transnationaliste les acteurs hors des frontières étendent leur influence et ne connaissent plus les frontières (par exemple : les acteurs financiers qui optimisent sans se soucier des frontières ou en s'adaptant aux frontières).

D'un côté, une logique définition des frontières et de l'autre la mondialisation qui ne connaît pas les frontières. Et le développement d'acteurs transnationaux ne signifie pas la fin des frontières. Par exemple avec le cyberspace, l'usage de systèmes d'information. Une nouvelle forme de conflictualité dont on pourrait dire qu'elle ne connaît pas les frontières. Mais pour son fonctionnement il faut de grandes machines localisées dans des Etats et protégés par le droit, des acteurs privés et les Etats eux-mêmes. Le cyberspace n'est pas une dématérialisation des frontières, mais une forme de conflictualité qui recoupe les conflits politiques et territoriaux. Le cyberspace pose aussi une question de souveraineté (politique, économique).

On remarque un durcissement des frontières à travers deux types de phénomènes :

- L'édification de murs, barrières... comme le promet de Trump pour empêcher l'immigration ou les barrières construites par la Hongrie. Elle révèle l'impuissance à régler les problèmes politiques liés au déplacement de population.

- La multiplication des contrôles aux frontières. Elle tient à l'Etat de filtrer les entrées sur le territoire. Un durcissement qui révèle aussi une impuissance : la frontière n'est pas un mur étanche mais aussi un pont entre deux Etats. Elles permettent la coopération entre eux ; la construction et le contrôle empêchent les échanges. La logique de mondialisation en est affectée.

Plusieurs thèses coexistent pour expliquer ces phénomènes. Selon les transfrontaliers/libéraux (par exemple, B. Badie) : l'Etat nation qui protège ses frontières, c'est fini. Et la construction de murs n'est que la résurgence d'un monde fini. Selon les réalistes, on n'assiste pas un retour de l'Etat mais à la fin d'une heureuse mondialisation pour tomber dans la *pathologie des murs*. L'économie devient finalement un vecteur de conflictualité plus que de coopération.

La frontière est une interface entre des zones politiques et économiques, à ne pas sur- ou sous-estimer. Pendant longtemps les zones frontalières ont été considérées comme des espaces périphériques sur le plan économique car les frontières étaient plus des barrières, plus protégées et coûteuses (par exemple par les impositions). Les villes frontalières étaient d'abord des places fortes. Mais la régionalisation (ex : ALENA, ASEAN, l'UE...) et la mondialisation suscitent des changements majeurs car au sein de ces zones les contrôles douaniers, mesures de protection des frontières sont levés pour renforcer la coopération au sein de la région en question. **Dès lors la frontière et devient un lieu privilégié de coopérations.**

Un premier exemple avec : Bâle entre les frontières suisse, allemande, française se développe grâce à leur situation géographique. De même pour le Luxembourg et Strasbourg qui se sont développés grâce à leur géographie. C'est une **coopération transfrontalière** : on met en place une politique urbaine, de développement économique et de transport. Un second exemple avec le mur entre Mexique et les Etats-Unis (Dear, *Pourquoi les murs ne marchent pas ?*). Les murs ne marchent pas et dans ce cas on a 3 km de murs avec 22k habitants ? À cette frontière on trouve des villes jumelles. Finalement l'optique protectionniste est contre-productive car elle néglige l'urbanisation et la coopération transfrontalière qui durent depuis une vingtaine d'années.

IV. Conclusion

Un monde sans frontières ne serait pas vivable car il serait sans politique. Elle est un élément de définition de l'Etat comme acteur international. Elle est une limite et une barrière mais aussi une interaction. En grec le terme de limite *horos* et *peiras* : une limite qui implique la traversée. La frontière est un paradoxe de la mondialisation entre les traversées plus nombreuses et l'intensification des échanges et de la coopération et l'apparition de réactions identitaires qui engendrent renforcement du contrôle des frontières.

Il y a aussi le concept de **zone grise** : le lieu qui échappe au contrôle installé. Le monde se renouvelle à ses marges (par exemple sur le plan économique). Les centres de décisions y sont parfois négligés pour ces zones.

Dans l'économie globalisée se pose la question de l'articulation des niveaux de décision : la frontière révèle la multiplication des niveaux. Au niveau local avec les villes et départements. Au niveau national avec l'Etat-nation. Au niveau régional et les organisations régionales. Enfin au niveau global : les organisations internationales et universelles. La multiplication des nouveaux enjeux créerait une primauté du global mais en réalité si l'échelle multilatérale est importante, le niveau national reste le socle du multilatéralisme.

LECON 4 : FAIRE LA GUERRE

I. Introduction

Sous l'angle des enjeux internationaux, la guerre est un instrument de politique internationale. Ensuite on pourra proposer une réflexion sur les mutations de la guerre. Elle est déterminée par le fait que les guerres interétatiques semblent avoir laissé place aux formes asymétriques de la guerre. Clausewitz, l'un des principaux auteurs de la guerre pense qu'elle est un "caméléon".

En pensant la scène guerrière on remarque la multiplication de méthodes de "guerre sous le seuil". Les affrontements sont non létaux mais qui affaiblissent par différents procédés (cyberattaques, déstabilisation d'élections, deep fakes). On parle maintenant de guerre hybride combinant l'usage de la force et usage de nouvelles technologies.

On retient souvent la distinction de guerre cinétique et non-cinétique. La première est classique avec des manœuvres de troupe, la seconde est "sous le seuil" avec des manipulations diverses. (Exemple : Ukraine. Russie envoie de l'aide logistique mais agit aussi sur la manipulation des perceptions).

On observe aussi l'irruption d'acteurs non-étatiques dans les conflits. Les Etats affrontent des acteurs qui n'en sont pas : ce sont des guerres asymétriques (exemples : luttes anti-terroristes, guérilla au Mexique). Le développement de ces guerres a incité à interroger la guerre telle que connue au XXème. A-t-elle disparue ? Les nouvelles guerres le sont-elles vraiment ?

On remarque finalement un enchevêtrement entre les formes classiques et nouvelles de la guerre.

II. Penser la guerre

D'abord la notion grecque de *polemos* et *stasis* selon Platon : dans *La République*, *polemos*, (de *poleis*) désigne **les conflits entre des cités et formes politiques caractérisées**. Les deux côtés se reconnaissent. (Par exemple, Athènes et Sparte). Il y a la figure du *strategos*, celui qui conduit les troupes dans la guerre. Une figure importante pendant *polemos*. Ensuite, *stasis* désigne les dissensions à l'intérieur des cités et selon Platon peuvent avoir différentes intensités. Elles peuvent s'aggraver et donner des violences entre habitants et factions d'une cité et engager l'usage des armes (ce qui peut aboutir à une guerre civile).

Aujourd'hui la guerre est interétatique. Du point de vue du droit international les seules guerres reconnues sont celles entre entités reconnues soit les Etats-nation mais ces guerres ne recourent qu'une partie des aspects de la guerre. En limitant l'analyse à des acteurs politiques reconnus, on perd de vue les autres formes d'affrontement. La guerre civile par exemple ne fait partie de l'analyse alors qu'elle représente 95% des conflits armés. Elle est considérée comme une pathologie, répandue au sein d'un espace politique.

Selon Hobbes, l'Etat est pacificateur de l'ordre interne et il fait guerre à l'extérieur. Hobbes intensifie la thèse platonienne. Selon **Tilly** : "la guerre fait l'Etat et l'Etat fait la guerre". Mais un auteur vient atténuer ces déclarations : **Clausewitz**. Général prussien engagé dans l'armée prussienne, il écrira le traité *Vom Krieg*. (*De la guerre*). Le livre I donne une définition de la guerre, dont on peut retirer trois éléments :

- La guerre est **un duel à grande échelle**, un affrontement sanglant car il peut provoquer la blessure ou la mort, marqué par la violence des duellistes. Le duel militaire peut se caractériser par une logique d'escalade et d'ascension aux extrêmes. Elle n'a pas de fin sinon la destruction de l'autre.

- La guerre « **n'est rien que la continuation de la politique par d'autres moyens** ». La guerre est décidée par les politiques. La guerre ne se suffit pas et est un choix politique. On ne fait pas la guerre pour des objectifs abstraits mais plutôt des objectifs politiques comme la conquête ou la protection du territoire par exemple quand Bush, au lendemain du 9.11, parle de "supprimer les points noirs du monde" : est-ce un choix politique ou une considération morale ?
- Enfin elle est un **caméléon** et son visage est différent selon le contexte, les belligérants... Elle présente toujours un visage nouveau. Donc on est donc en retard d'une guerre et ses formes (parfois non létales) peuvent nous surprendre car la guerre correspond à des sociétés différentes. Parfois elle est là sans en avoir ses caractéristiques classiques.

Ces définitions se recoupent et se rejoignent et montrent aussi le fait qu'on soit surpris de ces formes. La nature de la guerre ne change pas mais les formes elles oui. La définition de Clausewitz permet d'englober les conflits qui ne sont pas interétatiques. D'ailleurs il ne parle pas d'Etat, selon lui c'est le duel militaire et la volonté de l'affrontement politique (volonté qui peut émaner d'acteurs non-étatiques) qui est fondamentale.

Clausewitz ajoute à sa matrice de compréhension de la guerre la notion de **l'étrange trinité**. L'idée que dans tout conflit trois types d'acteurs se combinent :

Gouvernement	Décide politiquement	Art de gouverner
Chef de guerre	Imagine le plan de guerre	Stratégie
Peuple	Combat	Combat et tactique

Le rôle du peuple peut être interrogé, il est parfois secondaire, par exemple lors du XVIIIème mais depuis la levée en masse (la mobilisation des citoyens pour combattre) et la Révolution française ; le peuple peut changer les modalités et les résultats de la guerre. Le peuple joue un rôle croissant, par exemple dans les guerres civiles, les guerres de décolonisation. La trinité a pris de l'importance.

L'élément social est fondamental. En démocratie par exemple, le peuple peut demander des comptes aux gouvernants. En effet, selon la *pax democratica* de Doyle, les démocraties ne se font pas la guerre entre elles (une inspiration de Kant), mais il peut y en avoir entre régimes démocratiques et ceux qui ne le sont pas. Pour déclencher une guerre il faut utiliser des outils démocratiques et légitimer le recours à la force.

Les causes de la guerre sont elles aussi importantes à analyser et représentent une question à l'origine des relations internationales. On repère trois grands motifs (niveaux de compréhension des causes) de la guerre :

D'abord **l'explication par la nature humaine**. La guerre surviendrait parce que l'être humain serait naturellement belliqueux et la condition humaine, conflictuelle. Une idée développée par certains auteurs, comme Machiavel, Hobbes, Nietzsche, Freud (*Lettre à Einstein*), Bergson. Une théorie contredite par d'autres auteurs qui considèrent l'homme comme naturellement pacifique : selon Rousseau, c'est la vie en société qui pervertit l'homme. Ensuite **l'explication par la nature du régime politique**. On a Kant, avec l'idée selon laquelle les régimes républicains sont plus pacifiques que les régimes autoritaires. Cette idée renvoie à la thèse libérale des relations internationales. Il y a donc ces deux explications fondées sur une vision anthropologique. Enfin **l'explication par la**

structure internationale. Selon Kenneth Waltz, les guerres sont plus ou moins probables selon l'organisation du système international (le **réalisme structurel**). Dans un système unipolaire, des contestations des puissances faibles vont surgir. Dans les régimes multipolaires, il n'y a pas de puissance dominante et chacun essaie de devenir cette puissance, ce qui engendre des conflits. On est face à une instabilité structurelle. Dans un régime bipolaire en revanche, on retrouve plus de stabilité : les deux puissances dominent le système et ne neutralisent.

Les trois motifs sont finalement contestables. Le premier est assez fataliste, le second considère que l'être humain peut être meilleur mais aussi que les démocraties seraient moralement supérieures aux autres régimes. La dernière est limitée par la menace nucléaire, présente en 1962, donc le système bipolaire n'était pas si stable.

Concernant la justification de la guerre, trois grands modèles de justification de la guerre coexistent : le modèle réaliste, consistant à séparer les dimensions morale et politique. Pour les réalistes classiques, la guerre est surtout politique avec un recours à la force, par exemple la Russie sur l'Ukraine qui cherche à prouver que cette dernière est russe. Ensuite le modèle pacifiste, qui sépare aussi la morale et politique. Mais pour eux, aucune guerre ne peut être justifiée et elle doit être rejetée. Les deux sont des miroirs inversés séparant pour des raisons différentes l'éthique et la guerre. Enfin le modèle de la guerre juste : toutes les guerres ne sont pas justes mais on ne peut dire qu'aucune n'est juste. Selon ce modèle il faut donner les critères pour entrer et faire la guerre. De ce point de vue certaines guerres sont justes et d'autres ne le sont pas.

Il s'agit maintenant de déterminer les critères qui peuvent justifier le *jus ad bellum* (l'entrée en guerre), *jus in bello* (pendant la guerre), *jus post bellum* (le post-conflit, la manière dont les parties font la paix).

- Les critères du *jus ad bellum* : **la cause juste, le dernier recours, l'autorité légitime, la proportionnalité, les chances raisonnables de succès** sont les éléments à interroger avant le début de la guerre. Les acteurs non-étatiques ne se voient pas reconnaître l'autorité légitime, contrairement à la théorie clausewitzienne. Ceci pose un problème la majorité des guerres actuelles ne sont pas comprises dans le registre de la guerre juste. Du point de vue de la doctrine de l'autorité légitime seuls les Etats souverains peuvent faire la guerre.
- Les critères du *jus in bello* : **la proportionnalité** (les types de moyens militaires utilisés doivent correspondre à l'attaque subie) et **la discrimination** (la distinction combattants- non-combattants). Cette discrimination est censée protéger les civils mais depuis une vingtaine d'années on remarque la présence d'armée régulière face à un ennemi qui se dérobe ; il n'a pas d'uniforme, correspond à la figure du partisan ; l'ennemi ne correspond pas à la logique étatique du soldat (Schmitt). C'est le cas en Ukraine, en Afghanistan.

Parmi ces critères, l'autorité légitime, la cause juste et la discrimination sont les plus discutables car on assiste à une mutation de la guerre. Aujourd'hui il est difficile de déterminer une cause juste, ce qu'est une autorité légitime et qui est combattant ou non.

La grille de lecture est remise en question. Par exemple on a de plus en plus de guerres préventives, la cause juste n'est plus que la menace potentielle d'un Etat. Concernant l'autorité légitime la scène est aujourd'hui peuplée par différents acteurs. Sont-ils *politiquement* légitimes bien qu'ils ne le soient pas *juridiquement* ? On se demande s'il est possible de faire la paix avec d'autres organisations s'il faut le faire. Enfin la discrimination civils-combattants pose un brouillage des catégories de la guerre.

III. Les mutations de la guerre

Rejoins la thèse de Frédéric Gros, *Etats de violence, essai sur la fin de la guerre*. Selon lui la guerre répond à différents critères et ces critères sont dorénavant caducs. Aujourd'hui la guerre au sens moderne n'existe plus. Elle est un mot qui ne correspondrait plus au type de conflictualités. Il expose une triple remise en cause :

D'abord une remise en cause de l'**éthique de la guerre**. Symbolisée par la morale de l'honneur, le soldat au combat et la reconnaissance mutuelle du soldat portant un uniforme pour être reconnu. Toute guerre s'appuie sur cette réciprocité, dans toutes guerres il y a "**échange de normes**". Les formes prises par la guerre ne correspondent plus à cette réciprocité (par exemples avec les attaques au drone, les attentats-suicide). Ensuite une remise en cause **juridique**. Il y a des difficultés à définir le terrorisme, les caractéristiques des guerres. Les juristes n'arrivent même plus à utiliser le terme de guerre mais celui de **conflits armés** (internationaux ou non). Enfin **politique**, la toute-puissance de l'Etat est remise en cause comme figure disposant du monopole la violence armée. Selon Rousseau, la "guerre n'est point relation d'homme à homme mais d'Etat à Etat. Ici la guerre est caractérisée par l'affrontement réglé entre Etats se reconnaissant comme légitime. Cette réciprocité interétatique n'est plus respectée, en raison de l'irruption d'acteurs non-étatiques.

On remarque des évolutions, mutations de la guerre caractérisées à travers 3 tendances, la diversification de la sphère stratégique, des moyens, des formes

D'abord la diversification de la scène stratégique. Les Etats continuent de disposer de moyens militaires classiques et disposent maintenant d'une nouvelle gamme d'outils stratégiques (économique, juridique voire culturels). La scène s'est complexifiée par l'apparition de nouveaux acteurs non-étatiques (groupes djihadistes, les GAFAM). Si les Etats continuent d'être superpuissants, ils voient leurs puissances perturbées voire défiées.

Ensuite la diversification de moyens. On retrouve la **guerre de l'information**, le **cyber** (qui pose le problème de l'attribution ; la provenance de l'attaque peut ne pas être attribuée). Ensuite **l'arsenalisation de l'espace**, les **enjeux informationnels** (la capacité à se défendre des manipulations électorales, informationnelles), le **lawfare** (l'usage stratégique du droit et il constituerait aussi un élément de conflictualité, par exemple avec l'Ukraine cherchant à affaiblir la Russie par voie du droit), **les drones** et **forces spéciales**. Deux conflictualités cohabitent : la guerre de forces spéciales, de soldats réguliers, l'« *history as usual* » selon Toynbee et la guerre de l'ombre avec l'usage de moyens clandestins.

Enfin la diversification des formes, la guerre politique et militaire se combinent à d'autres formes, économiques, culturelles par exemple. Aujourd'hui le modèle interétatique se superpose à d'autres formes, notamment la guerre civile. Les conflits actuels sont marqués par la **dislocation des Etats** : se combinent à interventionnisme des puissances occidentales (Achille Mbembe) un enchevêtrement des crises civiles, régionales, internationales.

Pour conclure, l'erreur de la théorie guerre nouvelles est d'annoncer la fin des grandes guerres, guerres "classiques" au profit de conflits moins létaux de nature économique et de basse intensité. Les guerres nouvelles seraient de nouvelles formes de conflits avec la disparition des Etats, donc la disparition des grandes guerres. En réalité on assiste à une combinaison des guerres majeures et des nouvelles guerres (par exemple la guerre en Ukraine). Il y a de nouvelles compétitions de puissance (par exemple en mer de chine méridionale, dans les Balkans, en Afrique et au Moyen-Orient) avec une compétition économique exacerbée ainsi qu'une lutte idéologique entre modèle démocratie libérale, affecté et un modèle autoritaire et populiste, dénonciateurs des populistes.

Concernant le nucléaire, on observe que le nucléaire militaire structure le système international la *diplomatie de club*, selon Badie. Ceci explique pourquoi Ukraine n'est pas véritablement soutenue : par crainte d'une escalade nucléaire. Les Etats-Unis et la Russie possèdent 90% stock nucléaire. Le reste est partagé entre la France le Royaume-Uni, l'Inde, la Corée du Nord, le Pakistan et Israël. Le nucléaire redevient important au vu de l'apparition de guerres potentiellement majeures.

Quatre scénarios sont donc possibles :

1. Le désarmement,
2. L'interdiction du nucléaire entre grandes puissances, envisagé par Obama mais le scénario n'est pas pertinent,
3. Le réarmement nucléaire, ce qui semble probable,
4. La guerre nucléaire localisée avec usage d'arme nucléaire tactique.

Les éléments de la guerre classique restent pertinents. Ce scénario s'ajoute à d'autres conflictualités qui rendent la scène internationale plus imprévisible.

IV. Le terrorisme comme forme de guerre

Bien que l'on reparle aujourd'hui des guerres interétatiques, le terrorisme est important comme forme de guerre. Il existe deux formes de la guerre selon Clausewitz :

- La **grande guerre**, entre unités politiques caractérisées avec des conflits de haute intensité.
- La **petite guerre**, *guérilla* au XIXème, au moment où les Espagnols se sont opposés à Bonaparte. Elle désigne une méthode de combat relevant de la guerre asymétrique, la stratégie du faible au fort. Des moyens différents sont utilisés lorsque que l'on est faible militairement, il faut neutraliser la force de l'autre par l'action psychologique, en tentant d'atteindre moral de l'ennemi, le contournement, le harcèlement... **L'attentat terroriste est aussi un mode d'action, rattachable à la petite guerre. On peut considérer le terrorisme comme arme du faible. Les forts peuvent s'en servir mais c'est surtout un mode privilégié par les faibles.**

Dans l'histoire les deux types de guerre se sont complétés. Dans le XXème on est surtout sur la grande guerre. Les guerres de décolonisation relèvent des petites guerres, car ce sont des groupes indépendantistes utilisant les modes d'action terroristes pour faire valoir leur cause politique.

On ne peut faire la guerre contre le terrorisme car elle est un moyen, **un mode d'action**. On trouve des groupes qui peuvent atteindre à moindres frais : aucun besoin d'armes techniques. Un mode privilégié par les groupes non-étatiques. Sa définition pose un problème : elle dépend de critères qui dépendent de différentes appréciations. D'ailleurs il est difficile à l'échelle politique d'arriver à des résultats probants. L'expression de guerre contre le terrorisme donne l'impression d'une guerre sans fin.

L'objectif est de tuer tous ceux qui bafouent les valeurs démocratiques, libérales. Un objectif qui a montré ses limites : par exemple, tuer quelqu'un est-il véritablement une victoire ? Vouloir détruire le terrorisme est un objectif illusoire. Il est possible de détruire, affaiblir des groupes terroristes mais on ne peut pas faire la guerre à la terreur et au terrorisme, ce n'est que du *warfare*, un moyen de faire la guerre. Ils peuvent néanmoins constituer un objectif stratégique, politique...

Il existe plusieurs définitions du terrorisme. Selon Gérard Chaliand **le terrorisme est la forme la plus violente de la guerre psychologique**. Il se situe au niveau des perceptions, de la psychologie des acteurs, du point de vue de ceux qui ressentent l'attaque. Le terrorisme est une attaque physique mais l'objectif de celui qui utilise ce moyen est de provoquer la terreur. Le terrorisme est surtout du côté de la psychologie. Selon Raymond Aron, **il est un acte de violence armée dont les effets psychologiques**

sont hors de proportion avec les effets physiques ou matériels. Une définition qui renvoie aux modes d'actions et ses effets : **un acte visant la terreur.**

Peut-on négocier avec le groupe qui commet l'action terroriste ? Cette question est importante. Par exemple, en Corse ou les groupes autonomistes nationalistes basques. L'action terroriste visait la peur et leurs objectifs étaient de déclencher une négociation politique. Il y a une manière pacifique ou violente pour agir, et l'Etat peut être contraint à négocier quand il face à une action violente. Mais concernant les groupes terroristes, par exemple Al-Qaïda, il n y a rien à négocier car cette opposition ne suppose pas de négociation et est le symbole d'un rejet du monde occidental.

Toujours selon Chaliand, **deux types d'acteurs terroristes existent :**

1. D'abord les groupes qui agissent dans une stratégie politique, la négociation est possible,
2. Ensuite les groupes qui veulent exister sur la scène internationale sans objectif précis. On ne débouche pas sur des effets politiques concrets.

Les origines de la notion de terrorisme. Le terrorisme et la terreur arrivent avec Robespierre. Il s'agissait de la terreur de l'Etat sur les citoyens pour rétablir l'ordre. D'abord c'est une notion nationale qui va s'internationaliser dès les guerres contemporaines avec la distinction de grande et petite guerre : du bas contre le haut, par exemple avec les poseurs de bombes anarchistes contre l'Etat. Le poseur de bombe anarchiste représente une figure d'opposition à la domination injustifiée de l'Etat. Les premières figures du terrorisme sont les nihilistes et anarchistes du XIXème qui s'opposaient à l'Etat, par exemple les mouvements en Europe occidentale, en Russie. Le nihilisme est un épuisement de la modernité, la considération que le système politique serait incohérent et qui ne peut être détruit que par le terrorisme. En Russie les anarchistes utilisent le terrorisme comme moyen de saper la légitimité de l'Etat. Ces mouvements seront ensuite récupérés par les Bolchéviks, dans les Balkans. Les nationalistes utilisaient le terrorisme pour déstabiliser les mouvements impériaux, par exemple la première guerre mondiale qui est née d'un attentat terroriste contre Ferdinand.

Le terrorisme à l'époque de l'entre-deux-guerres et la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Ici les mouvements nationalistes s'opposent aux empires coloniaux. L'Inde, la Palestine, l'Algérie par exemple ont utilisé le terrorisme pour renverser l'opinion publique. Par rapport à guerre d'Algérie, l'opinion publique se demandera si cela vaut le coup de continuer à user de la force en Algérie, puisqu'elle est insuffisante contre l'indépendantisme.

Selon Kepel, le terrorisme est « l'islamisation de la radicalité ». Ce serait le point commun des groupes, qui utilisent ces moyens dans une cause maximaliste et ces groupes sont radicaux. L'islamisme est selon lui une des manifestations de la radicalité. Il s'oppose à Roy, qui considère qu'il faut prendre au sérieux l'idéologie djihadiste. Considérer l'islam radical comme la manifestation de la radicalité serait sous-estimer le djihadisme.

Le cas d'Al-Qaïda. Le djihadisme n'est pas une nouveauté et occupe maintenant le devant de la scène. Il a pris le relais des mouvements indépendantistes et autonomistes de 1979. Les groupes d'extrême-gauche s'épuisent, la révolution iranienne se déroule, l'invasion soviétique en Afghanistan aussi. Autour des Frères Musulmans, le mouvement se constitue et se développe dans le grand Moyen-Orient. Ben Laden était à ce moment soutien des Américains, au moment où les Russes étaient en Afghanistan. Ensuite, il est ensuite allé du côté de l'opposition pour créer le groupe d'Al-Qaïda. Ce groupe ne connaît pas d'attache territoriale mais certains pays l'ont protégé, par exemple les talibans d'Afghanistan. Se développera une opposition entre les tenants de la doctrine de Ben Laden et Daesh. Les premiers considèrent que l'opposition au monde occident doit s'opérer par les moyens de la mondialisation, avec des actions transnationalistes. Cette transnationalisation de Ben Laden a trouvé Daesh comme opposants. Ils estiment qu'il faut instaurer un califat contre les puissances occidentales (Filiu). Ce califat, autoproclamé par El Bagdadi, s'étend sur le territoire de l'Irak à Syrie.

L'organisation essaie de se substituer à l'Etat en développant un mimétisme de ce dernier. Il se qualifie en tant qu'*état* islamique. Leur objectif est de montrer que le terrorisme peut déboucher sur une stabilité. Par exemple Daesh opère une politique sociale, crée une monnaie, lèvent l'impôt, installent des crèches... Après les attentats de 2015-2016, les pays occidentaux répondent à la montée de Daesh par la violence. En voulant devenir un Etat sur le plan politique, Daesh devient vulnérable et attaquable. On assiste ensuite à un retour aux attaques dans une visée transnationaliste (**transnationalisation**) plutôt que l'implantation locale (**territorialisation**).

LECON 5 : FAIRE LA PAIX

I. Penser la paix : histoire et concepts

Il y a trois manières de concevoir la paix dans les relations internationales :

La paix au sens pacifiste (paix positive)	La paix comme absence de guerre	La paix comme une construction
Une paix idéale, une manière de surmonter l'état de guerre et d'arriver à une paix durable, qui constitue la normalité.	Les situations intermédiaires entre deux conflits. La paix est rendue possible par l'Empire, par l'équilibre des puissances. C'est une conception réaliste, négative de la paix.	Une construction lente et difficile. Elle succède à la guerre et est robuste car fait partie d'un processus politique et normatif par consolidation de la paix, la réconciliation... à l'ONU.
Paix idéale	Paix temporaire	Paix en tant que processus politique & normatif
Exemples : la paix de Versailles (avec la SDN), le Pacte Briand-Kellog.	Exemples : la <i>Pax Romana</i> , la paix de Westphalie, le concert des nations.	Exemples la paix perpétuelle de Kant, le concert des Nations, la paix de Versailles, le pacte Briand-Kellog.

J. Galtung est le fondateur des études sur la paix. Il établit la paix positive d'un point de vue sociologique. Selon lui la guerre, en tant que phénomène politique (comme Clausewitz et Aron la perçoivent aussi), doit être comprise comme l'expression spécifique la violence humaine. L'être humain est animé par une violence. L'organisation des sociétés quand elle est mauvaise, injuste entraîne des violences structurelles. Il défend l'idée de culture de la paix, par l'éducation et des systèmes plus égalitaires qui permettra de raréfier la guerre à long terme. Il y a trois types de violences : la violence structurelle, liée à l'organisation sociale dans son ensemble, la violence directe, donc les actions violentes (qui ne seraient qu'une pointe émergée de la violence) et la violence culturelle, en étant entourée d'images violentes au quotidien (la fascination pour la guerre dans les sociétés modernes par exemple). Il faut annihiler les trois formes violence pour avoir la paix, ce qui implique d'agir à tous les niveaux. Chez Galtung la paix est l'absence de violence et non l'absence de guerre.

La deuxième conception de la paix correspond à la vision des réalistes classiques qui considère la théorie des relations internationales comme compréhensive et selon eux la guerre ne peut être conjurée mais canalisée. Des instruments de contention existent par l'attitude des Etats qui se reconnaissent.

Le **libéralisme** est à l'origine de la troisième conception. Les libéraux défendent la norme internationale et l'institutionnalisation des relations internationales. Il faut créer des dispositifs de sécurité à l'échelle multilatérale. Ils pensent qu'il est possible de créer des paix durables, politiques.

Il y a eu différents moments de promotion de la paix libérale. Dès 1899, la 1^{ère} conférence de La Haye est un moment de réflexion sur la guerre, il y a une prise de conscience à l'échelle internationale des dégâts de la guerre. Puis, en 1922, la SDN, représente la première tentative d'institutionnalisation des relations internationales. En 1945, la création de l'ONU pour dénoncer le « fléau de la guerre », entend développer une vision durable de la paix. Le problème de l'ONU est que la concrétisation de paix libérale telle qu'elle est écrite dans la Charte ne va pas se réaliser tout de suite. Il y a une sorte de blocage de l'ONU. Pendant la guerre froide, deux puissances disposant du droit de veto s'opposaient.

La question de la paix est revenue à l'agenda pour la paix en 1992. C'est un texte qui donne l'opportunité de relancer l'institutionnalisation de la paix libérale. Le projet d'une paix étendue et libérale devient un des éléments importants du projet onusien, avec un triple objectif, touchant aux racines de la guerre : **la misère économique, l'oppression politique et l'injustice sociale.**

II. Imposer la paix ? Les interventions militaires contemporaines

Ce que l'on apprend sur la paix avec la résolution 1973 de l'ONU sur la Lybie. Il faut savoir que pendant la guerre froide le Conseil de sécurité était bloqué par l'URSS. La résolution 1973 était contrainte par ce veto. Parmi les mesures prises il y avait la zone d'exclusion aérienne, l'application de l'embargo, l'interdiction des vols... mais elles ne peuvent pas être prises à l'échelle onusienne. L'imposition de la paix par l'usage de la force constitue un moyen ultime. Le quatrième paragraphe de la résolution parle de « toutes les mesures nécessaires » : la population civile était menacée et cette expression ambiguë a donné à la France le sentiment qu'elle pouvait éliminer Kadhafi. Mais sa mort entraînait un changement de régime, ce qu'il fallait éviter. De manière générale, l'interventionnisme militaire est problématique. Des experts sont nommés pour envisager le post-conflit.

Il faut aussi prendre en compte la R2P, responsabilité de protéger. La R2P rassemble des textes qui légitiment les interventions militaires internationales. Lorsque l'Etat souverain ne peut plus protéger (donc une intervention dans un but humanitaire) sa population, la R2P est justifiée. Mais on observe en 2013, avec l'Ukraine et la Syrie, un point de bascule. La R2P n'est plus invoquée, et le fait de souligner une situation humanitaire dégradée a pu se retourner contre ceux qui l'ont invoquée. En Lybie par exemple, il existait entre la France, le Royaume-Uni et Kadhafi des considérations politiques qui délégitiment l'aspect humanitaire de l'opération.

Selon J. Rosenau, l'intervention comprend deux critères, d'abord la **rupture des relations ordinaires entre deux acteurs politiques** et le **changement ou la préservation de la structure de l'autorité**. Par exemple l'intervention des Etats-Unis au lendemain du 9/11 en Afghanistan. Une définition large, qui interroge la souveraineté de l'Etat : soit elle vise l'extérieur à préserver la souveraineté de l'Etat menacé ou à destituer un régime pour le remplacer par un autre. Il faut se demander comment articuler la nécessité d'intervention et le respect de la souveraineté des Etats ? Surtout quand les démocraties tiennent au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Deux enjeux sont soulevés, d'abord savoir jusqu'où aller d'un point de vue normatif, moral, éthique et juridique et ensuite comment mesurer la justification d'une intervention du point de vue stratégique, selon les apports (gains et pertes) de l'intervention.

Sur le plan théorique, deux grandes théories existent : le **réalisme** et l'**idéalisme, libéralisme**. Il faut partir de ce cadre pour répondre à la question des arguments pour ou contre de l'intervention.

POUR	CONTRE
<p>L'interventionnisme se situe du côté du libéralisme, notamment l'interventionnisme humanitaire. Elle tient à des normes, des principes et des valeurs qu'il s'agit de diffuser ou de faire respecter. Selon les libéraux, l'intervention est un moyen de diffuser les normes.</p> <p>Le respect et l'application du droit international sont importants pour les libéraux (aussi pour les réalistes du point de vue de la stabilité).</p> <p>Enfin la gouvernance globale, les libéraux croient au multilatéralisme et à la gouvernance supranationale (qui ne substitue pas aux Etats).</p> <p>Les libéraux sont pour une intervention dans des circonstances spécifiques une annexion, lorsque le droit international est bafoué, en cas d'agression.</p>	<p>Les réalistes pensent que se mêler de ce qu'il se passe dans les pays des autres n'est pas intéressant.</p> <p>La stabilité des Etats est plus importante. De toute manière le système international est anarchique, les Etats naissent et meurent ; les guerres sont toujours possibles. Du point de vue stratégique, l'intervention est un risque inutile.</p> <p>Par exemple l'Irak en 2003, les réalistes étaient contre à cause des effets pervers : le coût de l'intervention par exemple. Et même sans provoquer d'effets pervers l'intervention peut entraîner l'inanité (aucun changement du rapport de force).</p>

On ne peut séparer les visions réaliste et libérale (par exemple l'intervention au Yémen). D'autres théories existent, la théorie marxiste qui est contre l'intervention car elles reproduisent la domination postcoloniale ou occidentale (par exemple Badie et Chomsky).

On peut retenir trois éléments sur le déroulement de l'intervention.

D'abord la décision de s'engager et sa justification. Trois éléments agissent et façonnent la décision d'intervenir. La dimension stratégique (l'intérêt de sécurité, par exemple la France au Mali), la dimension humanitaire normative (faire respecter des droits et principes) et la dimension symbolique (concerne l'image que renvoie un pays en intervenant).

Ensuite le déroulement de l'intervention. Les questions de l'enlèvement ou de l'escalade, des exactions ou des bavures de l'intervention se posent. La question de l'identification de l'ennemi est essentielle.

Enfin la sortie de la guerre. Les politiques de *state-building* ou *nation-building* étaient envisagées un temps en Afghanistan et Irak mais ne fonctionnent pas. Maintenant on est à la recherche du *light footprint* ; c'est-à-dire la recherche d'une intervention qui ne transforme pas l'équilibre inter d'une société. Le travail de transformation politique et sociale est laissé aux acteurs locaux, sans cela la transformation ne sera pas acceptée.

III. Le post-conflit : la construction durable de la paix

Dans le vocabulaire onusien on remarque quatre catégories. La première, le maintien de la paix, *peace-keeping* : le fait de déployer des effectifs principalement militaires sous mandat onusien avec le consentement des parties concernées pour prévenir les hostilités. L'ONU rend possible un accord de paix durable. Les forces sont impartiales et neutres et ne peuvent répondre que pour riposter des attaques. C'est l'idée du chapitre VI et demi, la combinaison des chapitres VI et VII entre coopération et coercition. La seconde, le rétablissement de la paix. Elle consiste en des procédures de médiation pour régler les conflits par des moyens diplomatiques. Des troupes sont présentes pour créer un climat de sécurité qui permet la reprise des négociations. La troisième, l'imposition de la paix ou *peace*

inforcement. On est dans le chapitre VII, l'usage de la force sous commandement onusien ou par délégation d'une organisation (dans ce cas c'est le chapitre VIII). La dernière, la consolidation de la paix. Cette catégorie est plus large et complexe et regroupe tous les efforts onusiens et les efforts de leurs alliés, dans l'objectif d'accompagner les infrastructures politiques, économiques et sécuritaires qui sortent de guerre. Elle vise à opérer la reconstruction de l'Etat sortant de guerre et la réconciliation des différentes strates de la société.

Différentes mesures concrètes ont aussi été prévues dans les chapitres IX et X de la Charte. On y retrouve la **réforme des institutions politiques**. Il n'y a pas de société pacifiée sans institutions politiques solides. Une Constitution, des élections parfois la démocratisation. Ces réformes posent une question : comment y parvenir ? La communauté internationale ne se rend pas compte que la création d'Etat légitime démocratique (dans un processus de *state- et nation-building*) ne peut être exportée. L'acceptabilité sociale est essentielle dans le processus de reconstruction politique. La méthode du kit institutionnel (l'envoi de conseillers politiques et l'organisation d'élections) est moins utilisée. Maintenant l'ONU agit en soutien à des processus électoraux sans intervention exagérée. Les réformes institutionnelles ne suffisent pas, on sait que les déficits d'infrastructures ou les inégalités économiques jouent des rôles décisifs. Cela suppose une réflexion sur l'économie du pays en question. Par exemple en Afrique du Sud, le processus de transition après l'Apartheid a essayé d'impliquer les différents acteurs de façon à arriver à une Constitution acceptable et acceptée. **La réforme du secteur de sécurité** (la RSS) est une autre mesure, l'aide au développement et le développement économique en général ne fonctionnent que si la sécurité est assurée. Sans sécurité minimale pas de développement possible. Le RSS est la volonté de sortir de la guerre en formant et rendant autonomes les forces armées et les forces de police d'un pays. Surtout la RSS est un facteur essentiel de démocratisation. Par exemple en Afghanistan, comme le pays n'était pas sécurisé, cela n'a pas marché. Les opérations de maintien de la paix ont intégré dans leur mandat la question de la RSS. Ensuite la **justice d'après-guerre** : les processus de réconciliation et la justice transitionnelle. La paix est-elle possible sans justice ? Peut-on établir un pays sans juger ni condamner les auteurs de violences ? Deux visions se rencontrent. Pour passer outre le conflit il faudrait lancer des politiques d'amnisties ou juger les crimes car ce serait la seule manière de réparer les blessures de la société. Il existe un ensemble de mesures prises pour permettre reconnaissance crimes, réparation, justice pénale, parfois des amnisties, par exemple l'Afrique du Sud, le Cambodge. L'amnistie suppose une palette de quatre séries :

- **La reconnaissance de crimes**, par exemple avec les harkis qui ont combattu pour la France et n'étaient plus les bienvenus. Abandonnés par De Gaulle ils ont ensuite été reconnus par Macron et ont pu prétendre à une pension.
- **La réparation**, la reconnaissance par des actes matériels, par exemple la restitution d'œuvre, la compensation financière, des mesures pour restaurer les sites historiques.
- **La justice pénale**, en saisissant la cour pénale internationale, faire appliquer les droits humanitaires, les procès, les condamnations. La justice pénale internationale peine à être respectée mais un élément important du droit international.
- **L'amnistie**, les plus fréquentes. Dans les années 1970 au moment de la chute du franquisme, des politiques d'amnistie sont mises en place car pensées comme le seul moyen de passer à un régime démocratique. Ces amnisties partielles ou totales sont des pactes de silence sur des événements pour solder le conflit. Ces politiques controversées car elles sont en contradiction avec les politiques de reconnaissance mais peuvent être utiles dans l'immédiat après-guerre. Une fois le temps passé, on passe à des politiques de reconnaissances qui interviendront plus tard, par exemple le discours du Vel d'Hiv'.

Les dispositifs sont parfois insuffisants et ont du mal à être appliqués (par exemple les tribunaux en Yougoslavie ou au Rwanda). Parfois les résultats ne sont pas ceux escomptés mais on observe une juridicisation de ces thématiques. Entre la justice transitionnelle et la politique quotidienne, un écart

existe. La justice transitionnelle doit gérer l'immédiat après-guerre et doit laisser passer le temps avant de s'exercer.

LECON 6 : LA DEMOCRATIE DANS LE MONDE

Introduction

La démocratie est l'un des plus grands enjeux internationaux. On pouvait considérer les questions de la démocratie, des valeurs démocratiques, de la démocratisation étaient épuisées car il y avait l'impression que la démocratie donnait le cap dans les relations internationales. Il y avait la conviction que la mondialisation et la démocratisation étaient liées, ce qui a duré de la fin de la guerre froide au milieu des années 2000.

Cette conviction que la démocratie devait s'étendre a cessé avec l'opération des Etats-Unis en Irak qui a finalement débouché d'opérations de démocratisation à celles de sécurisation, et est apparue l'idée de l'existence de conflit idéologique. Les conflits en Syrie, en Ukraine sont aussi l'expression d'un affrontement entre démocraties libérales et régimes autoritaires qui contestent l'hégémonie occidentale et la prétention des Occidentaux à s'exprimer au nom de la démocratie. Par exemple Biden a organisé un sommet sur la démocratie auquel la Chine et la Russie n'ont pas été invitées. Ces derniers ont rappelé que les Etats-Unis n'avaient pas le monopole de la démocratie.

Les démocraties populaires seraient de vraies démocraties et celles des pays occidentaux en seraient des fausses. Les démocraties occidentales sont contestées à l'extérieur par la Russie, la Chine, le Brésil par exemple mais aussi de l'intérieur, on observe une critique radicale. Les deux sont d'ailleurs liées au point où des analystes évoquent la mort possible de la démocratie, ce qui était impensable au lendemain de la guerre froide. La démocratie n'est plus le régime le plus aimable : la fin de l'histoire telle qu'imaginée par Fukuyama avec la démocratie qui répondrait aux besoins humains n'est plus vérifiée. Elle se trouve supplantée par des régimes hybrides (les régimes populistes, autoritaristes, mélangés à des mécaniques démocratiques).

Il faut étudier question du populisme : la grande question qui se pose pour les démocraties. Le populisme est-il une régénérescence ou un prélude à la destruction des démocraties ?

I. Penser la démocratie

Il faut interroger la définition de la démocratie. La première vécue et celle dont on a la rescription en science politique est la **Grèce**. L'analyse des faits politiques y est née. De la Grèce est née la question du régime politique, lorsque l'on parle de démocratie et qu'on tente de la définir à la base de ce qu'elle, elle constitue un régime soit une architecture et des principes fondamentaux qui gouvernent une communauté. La démocratie est un régime qui est une communauté de citoyens, une cité, *polis* dans laquelle les citoyens se gouvernent eux-mêmes et le peuple, *demos* est garant de la légitimité politique. Les décisions et actions politiques relèvent de la compétence des citoyens. Dans le cas de la Grèce antique, cela s'exprime par des institutions partiellement représentatives et réunissant des citoyens tirés au sort.

Dans la conception d'Aristote et Platon, la démocratie n'est qu'un régime parmi d'autres et pour eux, trois autres régimes sont disponibles avec **l'aristocratie, la monarchie**, et la *politeia* et la démocratie est une version corrompue de cette dernière. Selon Platon le peuple ne peut formuler d'opinion

politique valable, les citoyens ne sont pas compétents pour délibérer. Ceci explique le doute qui subsiste chez les citoyens et les chercheurs sur la capacité du peuple à être éclairé pour prendre de bonnes décisions. L'Athènes démocratique a constitué un modèle sur lequel on a pensé la démocratie à l'époque moderne.

Les démocraties modernes sont caractérisées par leur caractère représentatif, le pluralisme et une dimension libérale. Concernant le caractère représentatif, dans la cité, la communauté forme un tout indivisible et le peuple se gouverne sans médiation. Il y a des instances représentatives (la Boulê), fondées sur le principe du hasard, car considéré comme plus juste. Mais avec la démocratie moderne s'opère une séparation fonctionnelle entre l'Etat et la société. Le suffrage universel est jugé méthode la plus efficace et juste mais elle signifie que les citoyens confient leurs pouvoirs aux élus. En organisant les élections, on institue une dimension aristocratique. (B. Manin). La distinction entre gouvernants et gouvernés est problématique. La représentation démocratique se fait par les votes, et les élus travaillent au bien commun mais le vote implique la dépossession fonctionnelle au profit des gouvernants. Ainsi la démocratie suscite l'insatisfaction. Pour comprendre le dilemme démocratique (Constant), il faut comprendre la distinction entre deux formes de liberté. La **liberté des anciens**, la participation est inscrite dans le fonctionnement politique et les citoyens participent directement, c'est une liberté républicaine. Il y a ensuite la **liberté des modernes** avec le citoyen qui participe occasionnellement. Il y a un partage des rôles avec les gouvernants qui décident et agissent et les citoyens consentent. Le risque de la représentation des démocraties est que l'individu ne prenne pas sur citoyen et que bonheur privé soit préféré au bonheur public.

Ensuite le **pluralisme**, définit par Aron comme la compétition pacifique pour le pouvoir entre différents partis politiques. Enfin concernant le caractère libéral des démocraties, on remarque plusieurs niveaux des libertés : les libertés du citoyen/fondamentales, de l'individu et politiques. Concernant la liberté du citoyen on retrouve la liberté d'expression, d'association. Parmi les droits de l'individu on retrouve le droit de réaliser son histoire familiale et personnelle. Concernant les libertés politiques, il faut rappeler que la démocratie se caractérise par une volonté démocratique commune. L'égalité est principe du régime mais aussi un trait anthropologique et sociologique des démocraties. L'égalité comme trait de la démocratie est fondée sur une triple exigence : l'**exigence de la similarité**, avec l'idée que nous jouissons des mêmes droits sur les plans juridique et politique. Ensuite l'**exigence d'indépendance**, qui ne doit pas être entravée. Il reste l'**exigence de citoyenneté**, l'égalité ne sera complète que si les citoyens participent, notamment l'acte de vote.

La démocratie a été questionnée, dans l'entre-deux-guerres, les démocraties ont été critiquées pour leurs faiblesses. Après la Seconde guerre mondiale, on entre dans une période croissance économique et qui acte la signature symbolique d'un pacte social-démocrate. La croissance était si forte dans la période des Trente Glorieuses ce qui a permis sur plan institutionnel d'améliorer la démocratie... Mais avec les chocs pétroliers, les écoles de pensée néo-libérale se sont imposées pour remettre en question le triptyque capitalisme-démocratie-égalitarisme. Dans cette période (1978), Deng Xiaoping inverse la tendance chinoise. En Europe, Thatcher renverse la tendance aussi, avec moins d'interventionnisme. Les critiques internes surgissent et les classes moyennes sont en opposition ou en retrait. Au sein des démocraties, l'un des plus grands clivages reste celui entre les partisans ou non de la mondialisation.

II. Situations des démocraties dans le monde

On a d'abord connu quelques évolutions. L'optimisme démocratique a été de courte durée. Si aspirations en faveur de la démocratie sont nombreuses et spectaculaires, la demande de la démocratie (par exemple lors des printemps arabes) cohabite avec la demande de l'autoritarisme. Toujours lors des Printemps arabes, les mobilisations ont pu avoir des effets politiques mais elles ont parfois abouti à des phénomènes de désunion, de guerre civile voire de retour à l'autoritarisme. Cela s'explique par

le succès des partis dits populistes. Il y a aussi l'exemple de la Syrie qui avait pourtant débuté avec une partie des opposants d'Assad pour lutter face à un régime autocratique.

Dans les vieilles démocraties occidentales, on remarque la montée de mobilisations populaires, avec par exemple les Gilets Jaunes en France, la montée de l'extrême-droite en Allemagne. Ces mobilisations contestent la démocratie libérale au profit d'une vision conservatrice, le régime n'est plus attractif. Cela crée un phénomène de séparation de l'Etat et de la société. Dans *Le cens caché*, on parle de "démoyennisation" qui amplifie le sentiment de déclassement puis d'abstention, d'opposition à la démocratie. Le capitalisme économique qui était comme levier de démocratisation est vu maintenant comme le bras armé et financier des leaders autoritaires. Par exemple la Russie qui finance la guerre avec les ressources énergétiques vendues.

Le parlementarisme donne aussi une explication à la montée populisme. Cet élément est négligé par le pouvoir exécutif, et est aussi le bouc émissaire des citoyens en colère qui voient les parlementaires comme le symbole de l'aveuglement des élites. Cela conduit à une conviction d'une attirance ou attractivité plus forte envers les régimes autoritaires tels que la Russie, Chine... avec un attrait plus prononcé par d'autres pays et même d'opinions publiques.

Une enquête de *The Economist* et montre que seule 8% de la population mondiale vit dans une démocratie complète, selon les critères ci-dessus. Et le score mondial de la démocratie dans le monde a atteint son niveau le plus bas depuis 2006. L'année 2006 marque le déclin des démocraties après 1989, année où le nombre de démocratie avait beaucoup augmenté.

On connaît trois vagues de démocratisation. D'abord du milieu du XIXème au début de la Première guerre mondiale, ensuite après la Seconde guerre mondiale et enfin l'extension du modèle démocratique à des pays non-démocratiques, le moment libéral des années 1970. Il y a des vagues et reflux de démocratisation. On ne sait pas exactement à quoi ressemble cette troisième vague mais trois événements sont à observer : la situation des Etats-Unis après la guerre d'Irak et la déconsolidation démocratique qui a ébranlé les Etats-Unis, en 2007 avec le moment où Poutine radicalise son discours par rapport à l'OTAN et au monde occidental puis la montée en puissance de la Chine de Xi Jin Ping. Il y a une tendance qui justifie de parler de vague d'autoritarisme dans ces années.

Pour expliquer à quel point la vague autoritaire se massifie, il faut comprendre que les phénomènes de démoyennisation sont dévastateurs dans les démocraties occidentales. Les classes moyennes adoptent discours protectionnistes remettant en question la démocratie libérale. On assiste aussi à un basculement des valeurs culturelles : on voit un regain des valeurs conservatrices dans certains pays, une demande d'autorité et de fermeture (par le sentiment d'insécurité culturelle et la demande de protectionnisme économique).

LECON 7 : « UN RETOURNEMENT DU MONDE ? » LE RÔLE DES ACTEURS NON ETATIQUES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'entrepreneur de cause renvoie qu'une cause morale constitue une revendication politique, en l'occurrence de demander d'Etats dotés de réduire voire de supprimer leur arsenal. Aujourd'hui, on reparle beaucoup du nucléaire, souvent sous le point de vue de leurs usages. Peut-on éviter l'usage dans le conflit ukrainien de l'arme nucléaire ? L'ONU a voté un traité qui ne peut être appliqué car les Etats ne sont pas disposés à l'appliquer. On voit alors l'effet des acteurs non-étatiques sur la scène internat. La question qui est posée par la situation actuelle est le rôle de sécurité de l'ONU. L'histoire du veto Russe réapparaît car le Secrétaire de l'ONU est absent. C'est beaucoup plus l'OTAN qui joue un rôle à travers ses armes pour éviter que les Ukrainiens soient totalement débordés. Avec l'expression « transnational », on voit les relations internationales au niveau des ANE.

Les acteurs non-étatiques ne sont plus des figurants. **La notion est large et peut désigner les acteurs non-étatiques comme des acteurs qui ne sont pas l'émanation de l'Etat, qui ne sont pas les Etats.**

On intègre dans ce groupe les groupes terroristes, les groupes d'intérêts, les églises, les multinationales, les ONG, etc. Cette définition pose le problème de la diversité : quels points communs entre une ONG humanitaire et un groupe djihadiste, une diaspora libanaise et Google ? Ce terme recouvre des réalités multiples. Des typologies existent pour essayer de se retrouver. Il y a une opposition entre les acteurs non-étatiques légaux et illégaux : les premiers sont des acteurs qui peuvent être poursuivis juridiquement, les autres non.

L'autre typologie qui a été développée est celle de B. Reinalda, il met de côté les acteurs illégaux parce qu'il considère qu'ils ne participent pas officiellement à la scène internationale (il y a un caractère normatif dans sa définition). Il opère une typologie qui écarte ces acteurs illégaux et qui ne concerne que les acteurs légaux. Il y a trois catégories : les ONG, les organisations intergouvernementales ou internationales et les corporations transnationales (ou les firmes transnationales, ce qui relève de l'économie politique internationale). On met de côté les organisations internationales car elles sont légitimes par le biais des Etats. Ici les acteurs non-étatiques désignent la société internationale ou société mondiale et on observe en relations internationales. Cela met l'accent sur la dimension sociale des acteurs non-étatiques. Le périmètre des acteurs non-étatiques est celle de la société civile (**acteurs sociaux dont l'action a une portée internationale mais ne reflète pas la légitimité des Etats**).

Donc les acteurs non-étatiques, c'est tout type d'agents ou d'intervenants sur la scène internationale qui est en mesure de participer à la politique internationale ou de l'infléchir et qui échappe au moins pour partie au contrôle des Etats. On peut alors intégrer les organisations internationales. Cette définition peut conduire à spécifier le statut particulier des organisations internationales, qui se situent à la charnière de la scène mondiale et de la scène interétatique.

L'approche de Reinalda pose deux problèmes. D'abord la distinction floue entre les acteurs légaux et illégaux et la mise sur le même plan tous les acteurs légaux. Cette définition renvoie à un cadre sociologique de l'analyse. Elle ne dit pas beaucoup sur la capacité d'action, l'influence, le rôle, la fonction des acteurs non-étatiques.

Concernant leur capacité d'action, il faut se fonder sur des éléments théoriques. Les auteurs du courant libéral transnational, démontrent la capacité grandissante des acteurs non-étatiques. Leur proposition est de dire que les acteurs non-étatiques peuvent être des **interlocuteurs** (par exemple avec l'ICAN, une association humanitaire), des **partenaires** (les associations humanitaires sollicitées dans des opérations de maintien de la paix lors d'opération civilo-militaire), voire des **concurrents** des Etats (le cas des GAFAM, notamment sur la protection des données personnelles).

Dans l'approche réaliste, seuls les Etats apparaissent comme capables de déterminer l'action internationale. Pour les transnationalistes, il y a la prise en compte d'un point de vue sociologique et normative d'un **bouleversement**. Les flux ont pour conséquence d'une **déterritorialisation des échanges** ou une intensification des échanges qui permet de postuler une certaine autonomisation des acteurs non-étatiques par rapport aux Etats. Il y a une influence réciproque et si on prend l'exemple des firmes, il y a une certaine autonomie acquise sous l'effet de l'économie et de la finance mondialisée. C'est la thèse défendue par Badie dans *La fin des territoires*. Il ne dit pas que l'Etat ou les territoires vont disparaître, mais plutôt qu'ils ne sont plus aussi déterminants dans la perspective transnationale. Les acteurs non-étatiques ne supplantent pas les Etats. Le modèle stato-centré est réducteur mais cela ne veut pas dire que les Etats se retireront. Ils ne sont plus les acteurs exclusifs des relations internationales. Lorsque l'on analyse une situation internationale, on doit tenir compte de cette diversification de la scène et du rôle des acteurs non-étatiques. J. Rosenau disait à ce propos qu'au fond, on peut parler d'un monde mixte composé d'une scène interétatique des acteurs liés par la souveraineté reconnue réciproquement (cette question est encore essentielle aujourd'hui ; par exemple lorsque Poutine met en cause la souveraineté de l'Ukraine) et un monde multicentré, dans lequel les acteurs non-étatiques sont en dehors de la souveraineté des Etats.

I. La perspective transnationaliste

Deux types de relations existent. D'abord les acteurs non-étatiques vivent dans l'orbite voire dans l'ombre de l'Etat, ensuite le moment où l'acteur non-étatique prend son autonomie et son indépendance par rapport à l'Etat.

Quand il est dans l'orbite de l'Etat, il y a deux manières de voir les choses. La **relation de concurrence** et la **relation de collaboration**. Les deux étant étroitement liés, on peut difficilement les séparer. Par exemple l'Etat islamique est un acteur non-étatique mais n'a pas la légitimité de l'Etat, ce n'est pas une forme politique reconnue par le droit international même s'il entend adopter le nom de l'Etat. On est sur un groupe qui entend conquérir le pouvoir, qui n'est pas reconnu par ses ennemis comme un Etat mais il y a un devenir étatique. Il y a une contestation de la souveraineté de l'Etat syrien et irakien et l'aspiration à cette légitimité. L'établissement d'un califat qui se donne le nom d'Etat islamique montre cette ambition. Si on prend l'exemple des Talibans en Afghanistan, on est face à un groupe qui entend se substituer à un Etat afghan considéré comme le pantin du monde occidental et des Etats-Unis.

Une autre facette de ces relations est le rôle des acteurs non-étatiques dans l'action publique internationale. C'est le cas des politiques de santé mondiale menées par l'OMS. En matière de santé globale, les firmes multinationales qui produisent des médicaments vont exercer une influence par des actions de lobbying et de mise à l'agenda, ces acteurs non-étatiques exercent une influence, une volonté de peser sur les politiques de santé. Cela pose des problèmes de conflits d'intérêts, d'instrumentalisation des Etats et des organisations internationales par les acteurs non-étatiques. Les Etats croient se servir des firmes mais l'influence peut s'opérer de l'autre sens.

Comment les acteurs non-étatiques prennent-ils leur autonomie ? Il y a plusieurs cas de figure d'émancipation. **Le multilatéralisme par le bas**. Quand on évoque du multilatéralisme, on parle des organisations multilatérales (ex : G20, qui représente la diplomatie de club), qui ne donnent aucune

latitude aux acteurs transnationaux. Mais il existe des instances multilatérales par le bas, les acteurs non-étatiques veulent changer la politique internationale et entendent proposer un autre monde par d'autres vecteurs (par exemple par le biais des forums socio-mondiaux, instances qui se veulent multilatérales, avec des représentants des pays du Sud mieux représentés). Ils ne visent pas seulement à influencer mais ils veulent changer le cap, et déterminer de nouvelles normes.

Les mouvements altermondialistes qui rejettent le consensus de Washington en proposant de nouvelles normes. C'est ainsi que le groupe ATTAC s'est organisé dans l'idée de taxer les flux financiers transnationaux de façon à opérer un Etat social mondialisé. On peut avoir des formes d'autonomisation beaucoup plus économique : aujourd'hui, certaines firmes multinationales ont un rapport lâche aux Etats. Par exemple ArcelorMittal, basé au Luxembourg, a été dirigé par une famille indienne sur une base espagnole et française. Ces multinationales qui proviennent de grands groupes d'aciérie européens, espagnols et français, ils échappent à l'autorité des Etats occidentaux et des Etats en général). Et sans parler d'autonomisation ou de domination, il y a des phénomènes d'interdépendance réciproques entre acteurs non-étatiques et Etats (par exemple la campagne internationale contre les mines anti-personnel qui a été approuvée par une majorité au sein de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il y a trois manières de caractériser ces relations :

- Le mimétisme (ou imitation),
- La concurrence (lutte pour le pouvoir),
- La collaboration.

La crise de 2008 a montré que lorsqu'une crise devenait mondiale, le rôle de l'Etat restait central (il s'est substitué à l'activité des banques). **Il reste le garant de cette société transnationale.** Quant aux ONG, leurs rôles sont de mettre à l'agenda de nouvelles normes, de faire évoluer les mœurs à l'échelle mondiale par un travail de mise à l'agenda et d'influence.

II. Les acteurs « illicites » (mafias, groupes armés...)

Pour comprendre le rôle des acteurs non-étatiques illégaux, il faut prendre en compte le phénomène de la mondialisation et surtout la mondialisation de la criminalité. La criminalité internationale est transnationale, il y a une **déterritorialisation de la criminalité**. Cette criminalité a des répercussions de forces économiques, par exemple de trafics d'organes de pays du Sud vers les pays du Nord. La dérégularisation financière a amplifié les trafics. La mondialisation est aussi une opportunité pour ceux qui veulent en profiter par les délits et les crimes internationaux.

Il est intéressant de voir la déterritorialité des crimes. On va prendre l'exemple des mafias qui sont fortement ancrées dans un territoire, par exemple les mafias d'Italie du Sud sont constituées autour de familles agraires. Puis, ces mafias ont migré vers les Etats-Unis, les FARC en Colombie se sont appuyés sur le trafic de drogue nationalisé puis transnationalisé pour financer la drogue et la guérilla. **Les mafias se sont d'abord constituées localement puis se sont déterritorialisées.** Les mafias russes, colombiennes, italiennes ont migré, ce qui a ensuite eu pour conséquence la mise en place de **réseaux transnationaux**, puis des associations dans lesquelles les mafias passent des contrats, par exemple la mafia sicilienne qui a migré aux Etats-Unis et qui s'associe à des groupes albanais et dans les Balkans).

La question est de savoir si ces trafics constituent une menace pour la sécurité internationale. Oui, en un sens. Si on prend l'exemple des FARC ou des Talibans, les différents trafics clandestins servent à financer la guerre. En même temps, on se rend compte que ces groupes contribuent aussi à alimenter

un ordre économique, social et culturel précaire mais qui contribue à une forme de stabilité. **On peut difficilement considérer que ces acteurs sont strictement déstabilisateurs.** Dans les pays où l'Etat a une autonomie limitée, l'économie informelle constitue une manière de stabiliser les relations en nourrissant des familles par exemple.

Quels moyens sont mis en place par les Etats pour lutter contre ces groupes, puisqu'il y a une difficulté à maîtriser les flux transnationaux. En mettant de côté les politiques nationales des Etats, on voit qu'il y a des conventions internationales. Le multilatéralisme fonctionne par convention pour condamner l'usage des drogues et pour lutter contre les crimes organisés. Ils visent à énoncer des normes internationales qui interdisent et des organisations multilatérales -comme Interpol- qui, par le biais de la coopération policière, remonte les filières et donne une efficacité à la lutte anticriminelle.

III. ONG et entrepreneurs de cause : l'exemple d'ICAN

Comment la mobilisation des acteurs non-étatiques a joué à un rôle avec les acteurs étatiques dans le cas de la lutte contre les armes nucléaires ? Elle fait une thèse sur la mobilisation qui a conduit à la réduction des armes nucléaires. Le TIAN est un traité récent, c'est un traité qui a été ouvert à la signature en septembre 2017 et interdisait des armes nucléaires.

Le traité poursuit un objectif abolitionniste. Mais concrètement, le traité ne peut permettre l'élimination des armes nucléaires. Les promoteurs de ce traité ont reconnu que la portée du traité n'est pas une élimination mais de fonder une norme, qui n'aura pas d'effet juridique : les Etats qui rejoignent le traité ont déjà renoncé à avoir des armes nucléaires et les Etats qui possèdent les armes nucléaires ne rejoignent pas le TIAN. Ce que les promoteurs de ce traité souhaitent faire est un point d'appui pour une stratégie normative.

A. Le contexte :

La conclusion du TIAN n'était pas évidente. Au-delà des Etats qui possèdent les armes nucléaires (le TNP) et les autres Etats qui ont développé des armes nucléaires, il y a des interdictions qui sont fondées sur des accords (bilatéraux) ou des alliances. L'arme nucléaire dont on a pensé qu'elle jouait un rôle moindre, car sa présence était discrète dans les relations internationales, a connu un renouveau de l'emploi de l'arme nucléaire dans le discours russe, avec le contexte de la Crimée, dans les années 2013-2014. Le contexte n'est pas au désarmement, mais ce dernier est une réalité ; avec la fin de la GF, les Etats dotés de l'arme nucléaire commencent une décroissance de leur arsenal. Ils continuent de faire peser leur sécurité dans une stratégie de persuasion mais réduisent leurs vecteurs, leurs têtes nucléaires, leur capacité d'amélioration des armes... Entre la fin de la guerre froide et les années 2010, la tendance est à la décroissance de l'arsenal.

En Asie, on observe une croissance, car les arsenaux sont plus jeunes. Qu'un mouvement s'engage pour l'interdiction des armes nucléaire peut paraître curieux. Le désarmement se joue dans les enceintes multilatérales. En 2009, Obama, à Prague, fait un discours au cours duquel il conduit les Etats-Unis dans un monde sans arme nucléaire. Il dit que tant que les armes nucléaires existent, les Etats-Unis auront des arsenaux. Cela crée une ouverture et est perçu par les acteurs comme une ouverture. Si cela est possible, alors ils pourront lancer quelque chose.

Dans ces enceintes, il y a des groupes, ceux des non-alignés. Ils sont en majorité et ont des positions fortes sur le désarmement. Ils défendent un programme avec un calendrier, veulent la participation des Etats dotés, ont du soutien avec les promoteurs de l'interdiction (ICAN, CICR). L'Autriche, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et d'autres sont les Etats qui sont pour. Le gouvernement change en

Norvège et se met ensuite en retrait, la Suisse est très engagée mais n'est pas satisfaite de la manière dont les négociations se passent et ne vote ainsi pas pour le traité. Ces Etats sont pour l'abolition des armes nucléaires mais vont rester réfractaires à l'idée d'abolition.

B. Le processus :

Dans les années 1990, le processus d'Ottawa pour l'interdiction des mines anti-personnel est considéré comme un tournant. Les acteurs se demandant si cette manière de donner un rôle plus important aux ONG et de faire des partenariats ne serait pas une nouvelle manière de pousser de nouveaux sujets, de faire avancer la réglementation sur les armements ? On a ce processus dont on attribue le succès à la coalition d'ONG (ICBL).

Ensuite, dans les années 2000, un autre processus est inspiré du processus d'Ottawa : le processus d'Oslo pour les armes à sous-munition. Là aussi les acteurs non-étatiques s'impliquent. Le sujet est déplacé en dehors des enceintes multilatérales dans des enceintes *ad hoc*. Cela est justifié par le fait qu'il y a des règles de prises de décision à l'ONU. La règle étant le consensus, il est difficile d'obtenir des résultats. En déplaçant le sujet dans des conférences intergouvernementales, il est plus facile de donner un rôle aux ONG, le résultat est plus accessible. Les ONG sont les plus intéressées à déplacer le sujet et **ont développé des compétences diplomatiques et une certaine habilité** qui fait qu'elles savent jouer leur rôle dans les enceintes multilatérales.

Comment se déroule le processus d'Oslo. Trois conférences sont au cœur de ce processus, celle d'Oslo en mars 2013, celle au Mexique en février 2014 puis à Vienne en décembre 2014. Ces conférences sont finalement le lieu de la mobilisation. Tous les Etats sont invités par les Etats organisateurs, mais les Etats dotés d'armes nucléaires qui connaissent ces processus ne viennent pas. La première était unique. Les Norvégiens voulaient lancer une réflexion sur les conséquences des armes nucléaires dans un plan humanitaire. À Vienne, les Etats-Unis sont venus, ce qui a fait venir les Britanniques et la Chine a envoyé une sorte de représentant. Entre la première conférence et la dernière, il y a une augmentation de la participation. Pour certains Etats, cela coûtait cher d'y aller, alors un *sponsorship program* a été créé.

La première conférence se focalise sur les conséquences humanitaires et de secours : les organisations de secours seraient incapables de porter secours en cas de recours de l'arme nucléaire. Ce résultat était déjà connu ; l'idée était alors de diffuser ces idées. Elle a servi à promouvoir l'approche humanitaire pour les armes nucléaires. Pour conduire à l'interdiction d'un système d'arme, il ne faut pas le mettre du point de vue militaire mais **sur le plan humanitaire pour que les Etats se justifient**. On va faire porter le fardeau aux Etats qui ont ce système. On ne parle des armes nucléaires que comme d'une catastrophe. La valeur de ces armes dépend de la valeur sociale, de la signification sociale qu'on leur attribue. On parle d'elles comme d'objets terrifiants, source de souffrances avec des images et des photos : l'appel à l'émotion est mobilisé. On veut convaincre les Etats présents qu'il y a un problème avec les armes nucléaires. L'objectif d'interdiction n'est pas affiché car si on le dit, cela ne rassemble pas.

C. La mise à l'agenda :

À travers ces conférences, une mobilisation se crée mais ne peut pas arriver à opérationnaliser quelque chose car les non-alignés n'aiment pas ces processus et ne sont pas d'accord avec la signature du traité par ces conférences. Le processus revient alors à l'ONU. Le terrain était préparé car les Etats promoteurs ont misé sur la voie en dehors et à l'ONU. Lors de la conférence d'examen du TNP, les Etats devaient se mettre d'accord sur la conclusion du TNP. En 2010, grâce à l'initiative d'Obama et du contexte, on arrive à un document final. Les Etats dotés ont accepté le fait que les armes nucléaires

entraînent des conséquences humanitaires terribles. Elle fait partie d'un document agréé d'un consensus. Certains Etats vont proposer une déclaration sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires en faisant en sorte de signer une pétition par les Etats. Cela se fait en parallèle de ce qui se fait à Oslo. Dès la première commission, l'Autriche, l'Afrique du Sud et le Mexique sont coordonnés pour mettre le point d'interdiction des armes nucléaires à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. En 2016, une résolution est votée par une majorité, moins importante que celle qui a adhéré sur les conséquences humanitaires.

D. Les acteurs :

Que ce soit dans les entretiens de représentants d'ONG ou des écrits, ils savent que la question de rapport entre acteurs non-étatiques et acteurs étatiques, est une question de relations internationales. Cela va contribuer à donner le poids des Etats ou des ONG sur la scène internationale.

Le CICR reste un acteur indépendant mais va agir de manière discrète. Lors de la conférence d'examen de 2010, le seul Etat qui évoque la perspective humanitaire est la Suisse. Le CICR qui a fait réapparaître cette question et qui a mené des études en interne, prend position et cela va exercer une influence. L'ICAN est une ONG, pas un regroupement d'ONG. C'est la fille d'une autre ONG, l'association internationale des médecins pour la prévention des armes nucléaires (IIPW). Après avoir participé à la conférence du TNP, le gynécologue malaisien va proposer de lancer une campagne d'interdiction des armes nucléaires. En Australie, une branche de l'association internationale des médecins pour la prévention des armes nucléaires va faire naître l'ICAN. Elle soutient la convention sur les armes nucléaires. Petit à petit, elle obtient la confiance de certains interlocuteurs et, si au départ c'est une structure qui est créée par une autre ONG, la conférence d'Oslo la lance. Lors de la conférence intergouvernementale, elle va avoir la possibilité de lancer une vidéo montrant les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Ils sont reconnus comme le point de contact. Cela leur donne une légitimité auprès des associations internationales des médecins pour la prévention des armes nucléaires. Ils sont amenés à organiser des forums. Ensuite, beaucoup de financements viendront de la Norvège.

Pour les Etats, on a quelque chose d'assez instable. Les seuls acteurs porteurs du sujet sont l'Autriche, l'Afrique du Sud, l'Irlande et le Mexique. On voit que ces Etats vont s'appuyer sur l'ICAN pour faire une sorte de lobbying, pour faire passer des messages et pour mobiliser. L'ICAN se sert des Etats pour présenter des textes au sein des enceintes multilatérales. Certains Etats vont se servir des ONG pour pousser le sujet au sein même de leur Etat. On a des gouvernements qui sont pour l'abolition mais qui savent que le gouvernement suivant ne sera pas actif et favorable à cette question ; ces Etats ont financé l'ICAN et d'autres organismes pour que ces Etats soient obligés de contribuer à cette question.

LECON 8 : PUISSANCES ET SECURITE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Introduction : Penser la puissance

La notion de puissance est fondamentale dans les relations internationales. On retrouve plusieurs définitions basées sur la sociologie. Selon Max Weber, elle est **toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi**

repose cette chance. Selon Aron, elle est la **capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités.** Selon S. Sur, la puissance et la **capacité de faire, de refuser de faire, de faire faire ou d'empêcher de faire.**

Dans les relations sociales, la puissance vient de la relation avec les acteurs et leurs interactions, c'est une approche sociale de la puissance. Elle est définie par Dahl comme la capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A. Il est possible d'être puissant par rapport à un acteur A et impuissant par rapport à un acteur B. Il n'existe pas de mesure absolue de la puissance, elle est relative et dépend des acteurs. Elle est aussi instable et évolutive (Thomas Garin) : certains Etats peuvent influencer les acteurs à un instant T mais plus ensuite.

La puissance est fonction d'un autre acteur mais pour quantifier puissance potentielle d'un acteur, est mise en place la mesure des forces., soit l'ensemble des éléments pouvant fournir de la puissance. On peut agir sur les comportements d'un autre Etat. Morgenthau recensait plusieurs critères, la géographie, les ressources naturelles, la capacité industrielle, le degré de préparation militaire, la population, le caractère national, le moral national ou la quantité de la diplomatie et du gouvernement. Aron les réduit ensuite à trois critères à savoir le milieu, les ressources et l'action collective. Ces éléments peuvent servir d'appuis à l'Etat pour agir sur le comportement d'un autre.

Mais il faut prendre en compte qu'une source n'est puissance que dans un contexte donné : tout peut potentiellement devenir un facteur de puissance (Baldwin). Par exemple, avec le développement des technologies et des NTIC.

Concernant la sécurité, P. Renouvin et JB. Duroselle affirmaient que « nous avons insisté sur la sécurité parce qu'elle nous paraît être la forme la plus générale et essentielle de l'intérêt national. ». Selon K. Waltz, un Etat existe lorsque sa sécurité est assurée. La sécurité est surtout associée à la survie de l'Etat, c'est une vision minimaliste. A. Wolfers adopte une vision plus large et parle d'absence de menaces sur des valeurs acquises, chaque Etat définit sa sécurité par rapport à des éléments considérés comme essentiels.

L'école de Copenhague avec B. Buzan va définir le processus de sécurisation comme le **mécanisme permettant de faire d'une question un enjeu de sécurité.** Cela s'inscrit dans la poursuite de Wolfers : la sécurité ne concerne pas un seul domaine mais plusieurs, cinq selon cette école

- Le secteur militaire pour pallier les agressions,
- Le secteur environnemental, qui impacte le quotidien des citoyens,
- Le secteur économique qui impacte la qualité de vie,
- Le secteur sociétal et politique qui concerne les institutions et l'identité.

Ces éléments peuvent faire l'objet d'une sécurisation qui est une politique publique nécessitant des décisions gouvernementales et l'allocation de ressources. Chaque Etat définit ce qu'il met dans la sécurité. Certains Etats la définissent par la sécurité des frontières, d'autres, par la sécurité économique... D'autres comprennent la sécurité au sens de la survie (l'intégrité territoriale) et la sécurité sociétale, c'est le cas Israël avec la loi pour garantir l'identité sans quoi elle risque de se perdre.

La perception de la menace est une construction sociologique. L'approche s'inscrit dans des logiques constructivistes. La sécurisation est intersubjective et socialement construite. La perception de la menace est permanente et mobilisée par les politiques du pays. Dans le cas d'Israël, la sécurité est construite par rapport à leur peur de la menace existentielle. L'existence réelle d'une menace n'est pas ce qui guide la politique mais surtout sa perception : un Etat peut agir quand il n'y a pas de menace et

inversement. C'est le cas de l'Irak en 2003, qui sont partis en guerre sans preuve de la présence d'armes ou du Koweït qui ne percevait pas l'Irak comme une menace et qui a été envahi ensuite en 1991.

Il existe différentes stratégies de sécurité :

Equilibre des puissances (balance of power)	Chaque Etat possède une équivalente source de puissance pour éviter les guerres. Reste le problème du dilemme de sécurité.
Equilibre des menaces	On s'équilibre par rapport aux Etats qui paraissent menaçants. Si un Etat est puissant mais allié, on ne rattrape pas cette Etat par exemple la France et les Etats-Unis.
Self-help/Internal Balancing	Le fait de travailler pour accroître soi-même sa puissance.
Bondwagoning	Chercher à devenir l'allié de la puissance forte menaçante, pour être sûr qu'elle ne nous attaque pas.
External balancing	Nouer un réseau d'alliances avec des Etats pour faire face à une menace.
Offshore balancing	En tant que puissance dominante dans une région du monde : pour garantir la sécurité, des Etats empêchent que d'autres hégémons apparaissent, par exemple les Etats-Unis en Amérique.

I. Les théories de l'identité sociale comme grille d'analyse des politiques des puissances ascendantes

On n'utilise pas le terme d'émergent car connoté, alors qu'ascendant est neutre puisqu'il n'indique pas le point de départ, actuel ou d'arrivée.

Deux types d'Etats existent, les Etats satisfaits du statut-quo, la configuration actuelle du système international (les institutions et la distribution de la puissance) les satisfaits. Parmi ces pays on retrouve les puissances établies, les grandes puissances qui trouvent des avantages et intérêts dans ce système et les Etats faibles qui n'ont pas intérêt à chercher une révision. Ensuite on retrouve les Etats révisionnistes ou impérialistes qui ont pour ambition de modifier le système actuel par exemple dans l'objectif de reclasser les puissances du monde. Concernant les BRICS on s'est demandé si la montée en puissance allait s'accompagner d'une puissance politique. Les Etats vont faire un calcul rationnel, les bénéfices doivent être supérieurs aux coûts (Gilpin).

Les théories de la reconnaissance. Préfigurée par Hegel puis reprises par A. Honneth, la reconnaissance est le fait d'obtenir des autres la valorisation de ce que l'on est au minimum et un traitement conforme aux normes qui définissent ce que signifie le respect (T. Lindemman et J. Saada). On a besoin de la reconnaissance d'autrui car la psychologique montre que si les autres nous estiment négativement on n'est pas en mesure d'avoir une bonne estime de nous-même. On a besoin de l'estime des autres pour avoir une bonne estime de nous-même. Si au sein d'une nation, les individus estiment ne pas recevoir la reconnaissance méritée, cela sera pris comme un irrespect et le refus implicite d'un statut revendiqué. Il sera possible de déclencher un conflit pour retrouver le positionnement social et obtenir le traitement estimé dû.

Selon Wendt, il y a deux volets à la reconnaissance de l'Etat : la reconnaissance fine et élargie. La reconnaissance fine comprend le fait d'être un Etat reconnu sur la scène internationale et la volonté de

voir ses droits respectés. La reconnaissance est élargie est une reconnaissance ciblée par plusieurs Etats estima qu'ils ont droit à un statut particulier, par exemple celui d'être considéré comme une puissance. C'est le cas des BRICS. **Le récit national**, consiste en des politiques qui font un discours pour justifier la politique révisionniste. La Turquie d'Erdogan a développé cela à travers une rhétorique sur le passé ottoman : en tant qu'héritière d'un empire la Turquie doit être considérée comme telle.

II. Le Golfe persique, un espace convoité

Le golfe Persique est un espace aux enjeux multiples, économiques et commerciaux (UAE et Qatar qui sont des partenaires commerciaux), du fait de la présence d'hydrocarbure, espaces de navigations stratégique, zone traditionnellement sous influence occidentale. Concernant les hydrocarbures, la région représente 47% des réserves prouvées de pétrole, 42% des réserves de gaz et notamment le GNL avec le Qatar. Il ne suffit pas d'être autosuffisant, le golfe est un enjeu de sécurité du fait des effets importants dans le monde d'une rupture dans la région. Il y a un impératif stratégique à sécuriser l'espace de transport des hydrocarbures du détroit d'Ormuz avec les USA et la France. On a aussi le détroit de Bab el-Mandeb qui est le point d'entrée pour aller au canal de Suez (exportations, télécommunications). De ce fait on observe à l'apparition ou au retour de certains États qui veulent s'affirmer comme des grandes puissances.

• Cas pratique : Chine, Turquie, Russie

A. La quête chinoise du positionnement

Devenue RPC en 1949, la Chine entre dans la volonté de rupture avec la période dite de **l'humiliation** (la guerre de l'opium, 1931, le Japon qui enclenche une politique impérialiste pour envahir complètement le pays en 1937). Dans la perception collective chinoise, la nation est humiliée, il y a donc volonté de rupture en réaffirmant la Chine comme puissance. Selon Mao, "nous ne serons plus jamais la proie de l'humiliation et domination". Le Livre blanc de la défense chinoise rappelle de refuser la domination.

La stratégie chinoise se traduit par plusieurs volets : la mobilité sociale en rejoignant une structure déjà existante avec la participation aux Nations Unies, à l'OMC. Ensuite la création sociale soit la création d'institutions parallèles centrées sur la Chine, par exemple l'OCS. La Chine développe aussi un système de valeur alternatif.

Concernant le Golfe, la Chine a une forte dépendance énergétique. Une partie vient de la Russie mais 50% du Golfe. Il est un marché à l'export pour les entreprises chinoises. Ces dernières années, la Chine a développé un certain nombre de partenariats avec de nombreux pays du Golfe et son premier partenaire commercial est l'Iran. Elle a donc mis en place une stratégie de pénétration dans la région notamment avec des investissements communs afin de devenir un acteur incontournable dans la région. On remarque ces dernières années l'implantation d'une base militaire à Djibouti. Cela montre qu'elle veut s'implanter où traditionnellement, ce sont les puissances occidentales qui étaient dominantes. La base pourrait accueillir près de 10.000 personnes et une partie de la flotte navale.

Les nouvelles routes de la soie se développent par le ferroviaire et les voies maritimes. Plusieurs rapports de la défense des Etats-Unis montrent que les infrastructures rachetées par la Chine pourraient devenir militaires et le pays pourrait contrôler tous ces points de passage. L'Inde a alors la sensation d'être encerclée et une relation de rivalité s'est installée entre les deux États. Elle a obtenu de pouvoir stationner les navires de l'armée indienne à Oman.

Dans la région du golfe, on se demande si la Chine veut remplacer les Etats-Unis. P. Kennedy dans *La montée et le déclin des grandes puissances* montre que le fait de vouloir dominer le monde coûte de l'argent et provoque la ruine des États. La Chine veut que ce soient les Etats-Unis qui assument le coût de cette protection, elle ne serait présente qu'au cas où ses intérêts seraient menacés. Elle laissait les Américains gérer les crises, tirer les bénéfices sans en assumer les coûts.

B. La Russie de Vladimir Poutine : une réminiscence de l'URSS ?

La première guerre de Tchétchénie a été considérée comme une humiliation de plus après la chute de l'URSS. La guerre du Kosovo en 1999 a été aussi perçue comme une humiliation du fait que son désaccord à l'intervention n'a pas empêché les frappes.

Dans les années 2000, V. Poutine est nommé Premier ministre russe par B. Eltsine, il y a une volonté de retrouver le statut de la Russie qui va mener la deuxième guerre de Tchétchénie. Il veut refaire de la Russie une grande puissance. En Russie il y avait la sensation que le pays était une grande puissance déclassée. Poutine a donc voulu relever la tête, dans le souvenir de l'URSS et peut être aussi d'une volonté personnelle. Il va donc mener une politique de réaffirmation notamment avec les révolutions de couleur en Ukraine en 2004 contre les politiques pro-russes. Les Russes vont voir cela comme une manœuvre des Occidentaux pour réduire la force de la Russie, les soulèvements populaires à ses frontières sont une menace. V. Poutine considère qu'on ne laisse pas son pays avoir une sphère d'influence, qu'il y a un refus de son statut de grande puissance. Cela s'est matérialisé en 2008 avec la Géorgie qui a attaqué la Russie, dans la foulée elle envahit la Géorgie et reconnaît l'indépendance de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Ensuite en 2014 en Ukraine qui a un gouvernement pro-russe renversé par les manifestations. Les Russes voient la main des Occidentaux, une manipulation des Etats-Unis. Elle soutient l'indépendance autoproclamée de la Crimée puis positionne des forces au Donbass. En Syrie, à partir de 2015 elle décide d'engager ses troupes et de soutenir Bachar Al-Assad. Il y a une volonté de la Russie de s'affirmer comme une grande puissance, ce qu'elle perçoit elle ses intérêts. Les tirs depuis la mer Caspienne ont été faits en vitrine de prestige. L'intervention s'est aussi faite car toutes les grandes puissances y sont présentes.

Elle a développé dans le Golfe des partenariats, les pays de la région ont vu sa capacité de défense. La Russie y voit des opportunités d'exporter des armes. Récemment, elle a annoncé son développement d'une infrastructure maritime au Soudan.

C. La Turquie sous Erdogan

Elle est l'héritière de l'Empire Ottoman puis le Traité de Sèvres de 1920 a transformé l'Empire en Turquie qui a cherché l'adhésion à l'Union Européenne. En 2002, l'AKP gagne les législatives. Erdogan va faire une réorientation, son ministre des Affaires étrangères (Davutoglu) avait affirmé la chance de position géographique de la Turquie dont il fallait se servir. Elle va alors développer des partenariats avec des pays du Moyen-Orient même certains avec lesquels elle était en conflit. On peut parler de politique de réaffirmation, avec le rappel du passé Ottoman, une intervention dans les anciennes zones d'influence. L'épisode d'Israël en 2010 à Gaza va créer un froid avec la Turquie qui va gagner en popularité dans le monde arabe.

L'accord sur le nucléaire iranien a fait l'objet d'un nouvel accord en 2010 entre la Turquie, le Brésil et l'Iran qui sera rejeté par les grandes puissances. Cela a montré une volonté de ces pays d'une politique

de fait accompli, B. Badie qualifie cela de volonté de gagner sa place en première division, gagner en reconnaissance sur sa capacité à prendre des décisions en tant que puissances.

Cela montre que les stratégies d'affirmation sont souvent générées par les volontés d'un dirigeant sans générer des tensions avec les puissances traditionnelles. On voit que les puissances traditionnelles n'ont pas l'intention de perdre en influence dans le golfe (France aux Emirats Arabes Unis en 2009, le Royaume-Uni à Suez et les Etats-Unis à Oman).

III. Coopération et conflits en Asie centrale

A. La puissance comme capacité à structurer son environnement international

On peut définir la puissance comme la capacité d'un gouvernement à articuler, maîtriser et mettre en adéquation les acteurs exogènes (entreprises, ONG, réseaux...) avec ses intérêts à impulser ou imposer de tels changements normatifs. Selon Susan Strange, la puissance est la capacité à façonner et déterminer les structures de l'économie politique globale au sein desquelles les autres acteurs doivent opérer (*State and Markets: An introduction to international political economy*). Toujours selon Strange, on perçoit quatre domaines principaux dans lesquels un acteur peut asseoir sa puissance comme la **sécurité**, la **production** (les lieux et modes de production), la **finance** (celui qui la capacité à créer les crédits) et le **savoir**. Elle étudie le consensus de Washington. Le régionalisme est intéressant en ce qu'il montre comment les puissances s'affirment. **La région peut être définie par une approche géographique mais aussi empirique du fait des constructions**. K. Deutsch va parler de communautés de sécurité. B. Anderson dans son étude sur le concept de la nation qu'il définit comme une communauté imaginée.

La nouvelle approche régionale affirme que les régions sont faites et défaites délibérément ou non par une action collective humaine et par une formation identitaire (F. Soderbaum). On doit regarder qui porte le projet. Si on parle d'identité cela implique un narratif dans la construction des projets régionaux qui sont très divers. Ces projets ne sont pas anodins, ils accompagnent une multipolarisation du monde, peuvent être vus comme des pôles de puissance. Le projet régional constitue un moyen d'asseoir sa puissance.

• Le régionalisme et la construction régionale

Les structures de projet régional doivent être créées par le haut comme par le bas, et ces dernières doivent être conciliées avec celle du haut. Les participants du projet doivent comprendre les bénéfices qui sont tirés.

En Asie centrale, la définition de ce qu'est la région a été donnée par la Russie, certains incorporent d'autres pays (comme le sud de l'Iran). Les frontières des États sont artificielles et le fait de la colonisation par la Russie, la rigueur administrative a été donnée dans les années 1930 par Staline. La cause de cela est dû à l'absence d'État nation les États qui se sont retrouvés indépendants après la chute de l'URSS ont dû se construire notamment par affirmation. On va créer des mythes pour créer un socle de nation. Les frontières deviennent réelles et des conflits arrivent. Le pétrole pour le Kazakhstan, le coton pour l'Ouzbékistan et le gaz pour le Turkménistan permettent un certain développement économique mais les autres pays restent dans une situation difficile. Sous l'URSS il y avait des échanges de ressources mais cela s'est fini après la chute du pays.

B. La construction régionale dans l'espace centrasiatique

L'Eurasie entre idée et réalité. Elle désigne une « notion plastique qui permet de jouer entre la



géographie d'un espace objectif et des théories différentes ». Au sens large et géographique, l'Eurasie désigne le continent eurasiatique. Au sens plus étroit (en géopolitique) elle désigne le *Hearthland* et au sens politique, le concept encadrant des projets économiques et politiques.

L'Asie centrale représente un enjeu important et il y a plusieurs projets régionalistes « de l'extérieur » qui sont mis en place.

La Turquie lance dès 1993, l'Organisation pour le développement en commun de la culture et de l'art turcique. Il y a une tentative d'associer l'Eurasie au « monde turc ».

Les Etats-Unis ont lancé en 2011, l'initiative de nouvelles routes de la soie, englobant l'Afghanistan.

Dans cette région la Russie et la Chine s'affrontent aussi dans cette région. Ils ont une volonté de réviser leur statut respectif au sein de l'équilibre de puissances, en reconfigurant les structures et en révisant les « règles du jeu ». Comme dit au-dessus (pour la Russie), ils ont une volonté de corriger le décalage entre leur potentiel économique, technologique, militaire et leur prestige. La Russie est en « **post-impérium** » et est confrontée à la problématique d'un dé(post)-soviétisation » de son voisinage immédiat quand la Chine découvre l'Asie centrale auparavant inaccessible.

Les deux pays proposent ou imposent en Asie centrale deux modèles de coopération. D'un côté le **projet eurasiatique** avec une coopération institutionnalisée dans le cadre de l'Union économique eurasiatique et de l'Organisation du traité de sécurité collective (Russie). L'Union économique eurasiatique consiste en un espace de libre-circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux avec le Conseil économique suprême, la Commission économique eurasiatique, la Cour de l'UEEA et en dehors des structures formelles de cette Union, la Banque eurasiatique de développement. L'Organisation du traité de sécurité collective agit au sein des trois « zones de responsabilité » : l'Asie centrale, l'Europe de l'Est et le Caucase. À cette fin, l'Organisation dispose des Forces collectives de réaction rapide (« KSOR ») et des Forces de maintien de la paix, ainsi que d'autres unités régionales.

De l'autre la **Belt and Road Initiative** un modèle plus souple, basé principalement sur des rapports bilatéraux (Chine) et créée dans l'objectif d'augmenter la coopération de la région eurasiatique. Pour mieux le comprendre il faut saisir l'enjeu des nouvelles routes de la soie, et du narratif autour de ces routes et de la « communauté du destin commun ». Il y a aussi l'objectif de « stabilisation de l'Asie centrale ».

Les deux pays font face à plusieurs défis. Du côté Russe et du projet eurasiatique, le pays doit faire attention aux avantages comparatifs incertains, à l'impact négatif de la politique étrangère russe... Côté chinois et de la **Belt and Rod Initiative**, sont soulevés le problème de transparence des accords commerciaux à l'extérieur et des manifestations chinoise à l'intérieur.